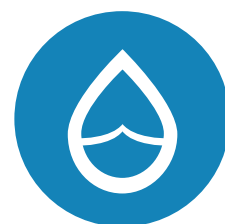


Commission départementale Eau

RAPPORT

Séance du
25 juin 2026 à
Pontonx-sur-l'Adour

EAU
DES
LANDES
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
Produite et distribuée par le SYDEC



C'EST **ENSEMBLE**
QUE NOUS GÉRON
L'ESSENTIEL

sydec
syndicat
d'équipement
des communes
des Landes

SYDEC

55 rue Martin Luther King • CS 70627

40 006 MONT DE MARSAN CEDEX

05 58 85 71 71 • info@sydec40.fr

www.sydec40.fr

ORDRE DU JOUR

**COMMISSION DEPARTEMENTALE « EAU »
Jeudi 25 juin 2026 à 16h00
A la Salle n° 1 de la Maison des Associations
à Pontonx-sur-l'Adour**

Pour approbation

1. Approbation du Compte-Rendu de la séance du 22 janvier 2026.....03

Pour avis

Eau potable

2. Rapport sur le prix et la qualité de service au titre de l'année 2025.....23
3. Budget annexe « Eau Potable » - Adoption du Compte Administratif – Exercice 2025.....30
4. Budget annexe « Eau Potable » - Adoption du Compte de Gestion – Exercice 2025.....43
5. Budget annexe « Eau Potable » - Adoption du Budget Supplémentaire — Exercice 2026....44

Assainissement Collectif

6. Rapport sur le prix et la qualité de service au titre de l'année 2025.....49
7. Budget annexe « Assainissement Collectif » - Adoption du Compte Administratif – Exercice 2025.....56
8. Budget annexe « Assainissement Collectif » - Adoption du Compte de Gestion – Exercice 2025.....69
9. Budget annexe « Assainissement Collectif » - Adoption du Budget Supplémentaire – Exercice 2026.....70

Assainissement Non Collectif

10. Rapport sur le prix et la qualité de service au titre de l'année 2025.....76
11. Budget annexe « Assainissement Non Collectif » - Adoption du Compte Administratif – Exercice 2025.....79

12. Budget annexe « Assainissement Non Collectif » - Adoption du Compte de Gestion – Exercice 2025.....	86
13. Budget annexe « Assainissement Non Collectif » - Adoption du Budget Supplémentaire – Exercice 2026.....	87
14. Questions diverses.....	91

Veillez noter que les annexes aux points n° 02 et 06 sont disponibles sur le site internet du SYDEC sur la rubrique suivante :

<https://www.sydec40.fr/commissions-departementales/>

Compte-rendu de la réunion de la Commission Départementale « Eau »
Du jeudi 22 janvier 2026 à 16 heures 00
Salle Polyvalente de Tartas

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 16 heures, les délégués de la Commission Départementale Eau du Syndicat Mixte Départemental d'Équipement des Communes des Landes, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Polyvalente de Tartas, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc LESPAGE, 2^{ème} Vice-Président du SYDEC en charge de l'Eau et de l'Assainissement.

1^{er} POINT : Adoption du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2025

Les membres de la Commission Départementale Eau, après en avoir délibéré, ont décidé, à l'unanimité, d'approuver les comptes-rendus de la séance du 18 décembre 2025.

2^{ème} POINT : Budget Annexe Eau Potable - Adoption du Budget Primitif – Exercice 2026

Monsieur le 2^{ème} Vice-Président indique que le Budget Primitif du budget annexe de l'eau potable proposé intègre pour l'année 2026 les orientations budgétaires présentées à la Commission Départementale Eau du 18 décembre 2025 à savoir :

- **L'adhésion** de la Commune d'**Ygos-Saint-Saturnin** à compter du **1^{er} janvier 2026** représentant 730 abonnés et 65 00 m³ facturés. Globalement, le nombre **d'abonnés à l'eau potable, au 1^{er} janvier 2026**, s'établit à **125 120** répartis sur **162 communes** dont 118 571 exploités en régie directe.
- **La progression des tarifs** de **+0,08 € HT/m³** en 2026 soit une augmentation de **+2,3% du tarif moyen TTC** pour une consommation de 120 m³/an.
- **La prévision d'une baisse des volumes consommés de -2% par rapport à 2025**. Cette prévision est légèrement inférieure à celle observée sur la période 2021-2024 dont le niveau moyen a été de -3.2% par an pour les abonnés domestiques.
- L'intégration du coefficient de modulation pour la performance eau potable pour l'année 2026 basé sur les données de 2024. **Le coefficient d'abattement calculé pour 2026 s'établit à 73%** (maximum possible 80%) se traduisant par une baisse de la contrevaletur de la redevance performance eau potable sur les factures de 2026 de -0,0322 € HT/m³. Ainsi, le montant de la **contrevaletur de la redevance performance Eau potable en 2026 sera de 0,0378 € HT/m³** contre 0,07 € HT/m³ en 2025.
- **La stabilité** de la **redevance consommation eau potable** fixée par l'Agence de l'Eau à **0,32 € HT/m³**.
- **Un niveau d'investissement de 15,1 M€** dont 12,5 M€ pour les travaux en baisse de -4% par rapport à 2025.

Ce budget est conforme aux évolutions règlementaires à compter du 1^{er} janvier 2026 de l'instruction budgétaire et comptable M49 des services d'eau et d'assainissement.

Ainsi, le projet de Budget Primitif pour l'eau potable, pour l'exercice 2026, s'établit en recettes et dépenses à **51 128 870 €** se décomposant en :

- Section de fonctionnement	32 569 670 €
- Section d'investissement	18 559 200 €

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

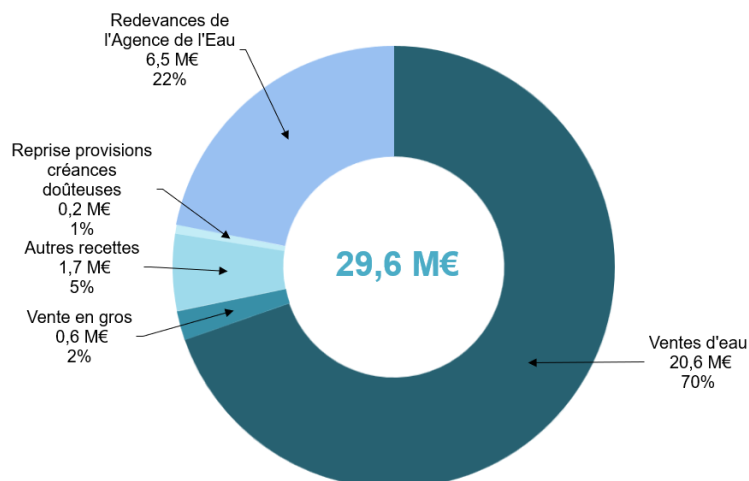
Les recettes réelles

29 604 K€ de recettes totales dont **23 117 K€ de recettes conservées** en progression de **+6,5%** (**+1 410 K€**) par rapport à 2025.

En effet, les redevances de l'Agence de l'Eau sont facturées au SYDEC qui les répercute sur la facture des abonnés par application d'une contrevaletur calculée pour chaque type de redevances. Ainsi, les montants des redevances Agence de l'eau s'équilibrent en dépenses et recettes sur le budget.

Les recettes conservées récurrentes progressent entre 2025 et 2026 de **+6,8%** soit **+1 479 K€**.

La répartition des recettes est la suivante :



➤ **Les ventes d'eau d'un montant de 20 632 K€ progressent de +1 685 K€** par rapport à 2025 et s'expliquent par :

- L'adhésion de la Commune de Ygos-Saint-Saturnin qui génère +130 K€ de recettes.
- La progression des tarifs de 0,08 € HT/m³ qui génère +934 K€ de recettes supplémentaires.
- La progression naturelle du nombre d'abonnés entre 2025 et 2026 et la prise en compte des volumes réellement facturés en 2025, comparativement à la prévision budgétaire, qui génèrent au global +621 K€.

➤ **Les ventes en gros pour 627 K€ baissent de -27 K€**. Cette baisse de recettes est due pour l'essentiel à la diminution des volumes vendus à la Communauté de Communes du Pays Grenadois estimés à 269 000 m³ soit -132 K€. En effet à partir du printemps 2026, les Communes de Bretagne-de-Marsan, Benquet et Haut-Mauco jusqu'à présent alimentées par la ressource de Saint-Gein seront desservies par le réseau de Mont de Marsan Agglomération.

Pour les autres ventes en gros, entre la progression des tarifs et une prévision de baisse des volumes vendus, le montant des recettes supplémentaires est estimé à 105 K€.

➤ **Les autres produits d'un montant de 1 658 K€ diminuent de -63 K€ (+6 K€ en récurrent) :**

- +40 K€ de recettes de branchements,
- +14 K€ de recettes de locations,
- -25 K€ de recettes diverses,
- -27 K€ de subventions et participations,
- +4 K€ de produits financiers,
- -69 K€ de produits exceptionnels dont -69 K€ de produits non récurrents de 2025. La variation récurrente est en réalité **nulle**.

- **Reprise des provisions pour créances douteuses pour 200 K€ en baisse de -185 K€.** Ce montant a été réduit pour correspondre au niveau des créances irrécouvrables de l'année et maintenir le stock de provisions pour couvrir les restes à recouvrer au Trésor à fin 2024 environ.

Les recettes d'ordre

	2026	Variation
Production immobilisée	2 076 K€	-66 K€
Quote-part des subventions	890 K€	+30 K€
Reprise sur provisions	0 K€	0 K€
	2 966 K€	-36 K€

Baisse de
-1% par
rapport à
2025.

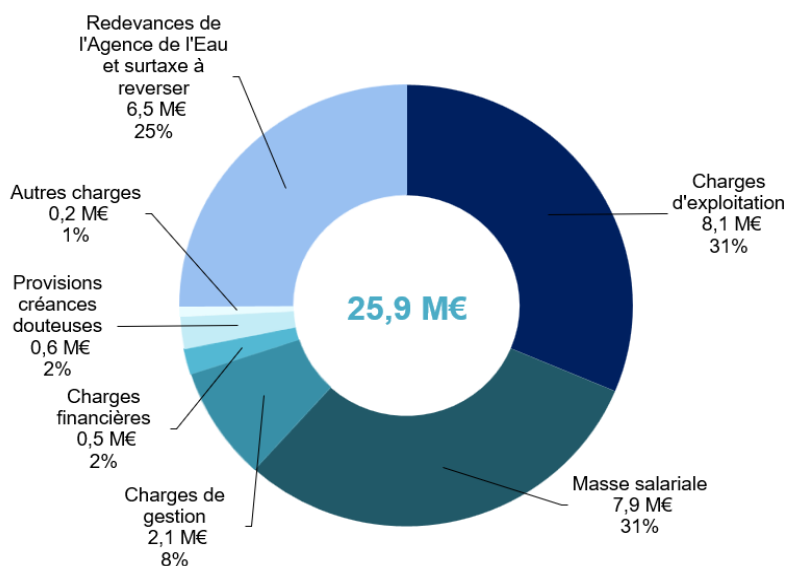
Ces recettes d'ordre se retrouvent en dépenses d'ordre de la section d'investissement. La production immobilisée est en baisse avec le ralentissement de la construction dans un contexte économique moins favorable.

Les dépenses réelles

25 878 K€ de dépenses réelles dont **19 391 K€** de **dépenses conservées** (hors taxe de l'Agence de l'Eau) en progression de **+1% (+233 K€)** par rapport à 2025.

En récurrent, la variation est de **+2%** soit **+392 K€**.

La répartition des dépenses est la suivante :



- **Les charges d'exploitation d'un montant de 8 110 K€ progressent de +122 K€ (+60 K€ en récurrent) :**

- -81 K€ de dépenses d'énergie dont 130 K€ de dépenses non récurrentes en 2025 et 200 K€ en 2026 soit une variation récurrente de **-151 K€**.
- +105 K€ de dépenses en achat d'eau.
- +55 K€ de consommables.
- -47 K€ pour les compteurs.
- -12 K€ de frais de prestations extérieures et sous-traitance.
- +4 K€ pour l'achat de petits matériels et petites fournitures dont 8 K€ de dépenses non récurrentes de 2025. La variation récurrente est **+12 K€**.
- -103 K€ de charges diverses de fonctionnement.
- +190 K€ de charges supportées par le budget assainissement et refacturées au budget eau potable.
- +11 K€ de charges d'exploitation pour la nouvelle compétence transférée de Ygos-Saint-Saturnin.

- **La masse salariale du budget eau potable d'un montant de 7 857 K€ progresse de +307 K€** par rapport au budget 2025.

L'évolution de la masse salariale doit être analysée globalement et de manière cumulée sur les budgets eau et assainissement.

Son montant se chiffre à **13,8 M€** et représente presque 67% de la masse salariale totale du SYDEC. **L'effectif est de 254 ETP** (équivalent temps plein) sur un total d'environ 404 agents. Cet effectif se répartit en 148 agents pour l'eau potable et 106 agents pour l'assainissement.

La progression de la masse salariale eau et assainissement est de **+3,8%** (soit +513 K€) qui trouve son origine dans :

- La progression du taux de cotisation employeur de la CNRACL de 3 points passant de 34,65% en 2025 à 37,65% en 2026.
- La revalorisation du régime indemnitaire prévue pour 2026.
- La progression du Glissement Vieillesse Technicité.

Le ratio « masse salariale cumulée/montant des recettes » en prévisionnel s'établit à 28,8% et reste stable par rapport à 2025. La maîtrise de cet indicateur est importante pour conserver une capacité d'investissement permettant de répondre aux besoins des territoires.

- **Les charges de gestion d'un montant de 2 146 K€ progressent de +228 K€** sur la période :

- ✓ +119 K€ de charges de structure,
- ✓ -4 K€ d'hébergement cloud,
- ✓ -35 K€ de créances irrécouvrables qui s'élèvent à 350 K€.
- ✓ **+148 K€ de charges courantes diverses.**

La progression des charges de gestion s'explique par les évolutions réglementaires de l'instruction budgétaire et comptable M4 prévues à compter du 1^{er} janvier 2026. Il est ainsi prévu de procéder à un reclassement des charges de nature exceptionnelle au sein de charges de nature courante.

Les charges reclassées concernent les postes suivants :

- ✓ 15 K€ pour les remboursements d'abandons de créances en faveur de nos adhérents.
- ✓ 5 K€ pour les pénalités.
- ✓ 55 K€ de participations financières pour le plan d'action territorial des captages prioritaires.
- ✓ 18 K€ pour les participations financières au bénéfice de différentes collectivités.
- ✓ 31 K€ pour le Fond Départemental d'Aides aux Familles versé au Conseil Départemental pour l'accompagnement social des abonnés en difficulté financière.
- ✓ 24 K€ réservé au Fonds de coopération décentralisée versé aux différentes associations.

- **Les charges financières d'un montant de 492 K€ diminuent de -27 K€.**

- **Les charges exceptionnelles d'un montant de 186 K€ diminuent de -197 K€ (-176 K€ en récurrent).**

Avec les évolutions réglementaires de l'instruction budgétaire M4, les éléments de nature exceptionnelle sont désormais limités aux opérations de produits et de charges exceptionnelles en lien avec un évènement majeur inhabituel ainsi que les annulations de mandats et de titres sur exercice antérieur.

Ce budget 2026 intègre en dépenses exceptionnelles :

- ✓ 95 K€ pour les annulations de titres sur exercices antérieurs.
- ✓ 61 K€ pour les remboursements de la régie d'avance au budget eau potable.
- ✓ 30 K€ pour le remboursement de sinistres.

Ces charges ont toutefois un caractère récurrent à l'exercice.

- La provision pour dépréciation des comptes clients d'un montant de 600 K€ est **analogue à 2025**. Elle est destinée à couvrir le risque d'impayés sur nos recettes. A fin 2026, le stock de provisions devrait couvrir 100% de nos restes à recouvrer au Trésor jusqu'à fin 2024.
- La suppression des chapitres pour **dépenses imprévues en 2026** soit une **variation de -200 K€** en application des évolutions de l'instruction budgétaire. Les SPIC ont désormais la possibilité de réaliser des virements de crédit entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel). Ces dépenses imprévues n'étaient pas intégrées dans les dépenses récurrentes à l'exercice. **La variation récurrente est donc nulle.**

Les dépenses d'ordre

	2026	Variation
Dotations aux amortissements	5 330 K€	+270 K€
Cession d'actifs	20 K€	0 K€
Autofinancement complémentaire	1 342 K€	+1 057 K€
	6 692 K€	+1 327 K€

Hausse de +25% par rapport à 2025.

Ces recettes d'ordre se retrouvent en dépenses d'ordre de la section d'investissement.

Les indicateurs financiers

L'épargne brute s'établit par la comparaison des seules recettes et dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice. Elle permet de financer le remboursement du capital des emprunts et pour le surplus, contribue au financement de la section d'investissement.

Son montant s'élève à :

- Recettes réelles de fonctionnement	+ 29 604 K€
- Dépenses réelles de fonctionnement	- 25 878 K€

Soit un niveau d'épargne brute de

+ 3 726 K€

Le calcul de l'**épargne brute récurrente** doit être corrigé par la production immobilisée consacrée aux achats de fournitures (+634 K€), des recettes exceptionnelles non récurrentes (aucune en 2026) et des dépenses non récurrentes (+200 K€ de fournitures d'électricité). Au final, l'**épargne brute récurrente** se chiffre à **4 560 K€**. Elle représente **19,9% des recettes récurrentes** contre 16,5% en 2025.

En conclusion, la progression des recettes récurrentes de **+1 479 K€** pour une hausse des dépenses récurrentes de **+392 K€** (corrigée de la variation de la production immobilisée de -30 K€) conduit à une progression de l'**épargne brute récurrente** entre 2025 et 2026 de **+1 057 K€** soit **+30%**.

Cet autofinancement brut permet de calculer la capacité de désendettement mesurée par le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute récurrente.

L'encours de dette progresse en 2026. Avec l'adhésion de la Commune d'Ygos-Saint-Saturnin, un emprunt a été récupéré pour un capital restant dû de 21 K€. Fin 2025, un emprunt a été négocié auprès de La Banque Postale pour un montant de 3,5 M€ sur 20 ans au taux fixe de 3,87% avec une phase de mobilisation sur 15 mois.

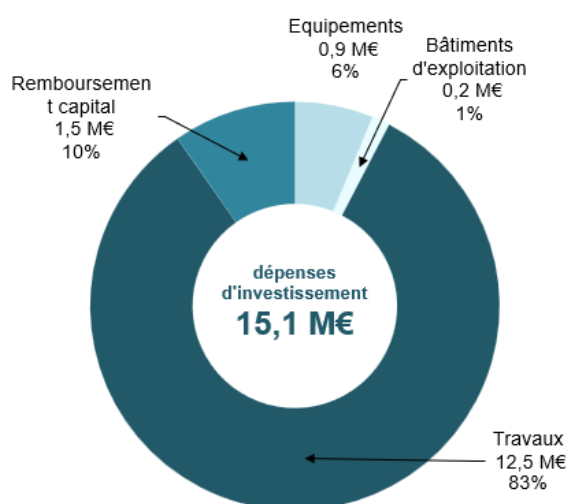
Avec la progression modérée de l'encours et la progression de l'épargne brute, le **ratio de capacité de désendettement** s'améliore légèrement pour se situer à **4 ans et 1 mois** contre 4 ans et 9 mois à fin 2025. Ce ratio reste inférieur à la cible de 7 ans fixée comme objectif à ne pas dépasser.

Indicateurs financiers	BUDGET 2026	BUDGET 2025	Variation	En %
Epargne brute récurrente	4 560 K€	3 503 K€	1 057 K€	30%
en % des recettes	20%	16%		
Encours de dette prévisionnel	18 687 K€	16 632 K€	2 055 K€	12%
Capacité de désendettement	4 ans et 1 mois	4 ans et 9 mois		
Résultat de fonctionnement récurrent	1 542 K€	761 K€	781 K€	103%
Programme de travaux	12 500 K€	13 000 K€	-500 K€	-4%

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent de la manière suivante :



- **Les équipements s'élèvent à 953 K€** en baisse de **-136 K€** par rapport à 2025. Le budget 2025 prévoyait en effet l'achat de terrain dans le cadre du Plan d'Action Territorial pour un montant de 180 K€ environ.

Les équipements prévus au budget 2026 se décomposent en :

- ✓ 100 K€ pour des études,
 - ✓ 66 K€ pour le développement de logiciels (HUPI et IMAGEAU),
 - ✓ 100 K€ pour l'achat de terrains,
 - ✓ 75 K€ pour l'achat de pompes,
 - ✓ 55 K€ pour le renouvellement de gros compteurs de production,
 - ✓ 362 K€ pour l'achat de matériels d'exploitation,
 - ✓ 45 K€ pour la mise à niveau des systèmes de télégestion,
 - ✓ 150 K€ pour la réalisation de travaux communs avec les communes ou EPCI sous maîtrise d'ouvrage unique.
- Ce budget intègre également **les équipements photovoltaïques** (panneaux + onduleurs) en autoconsommation portés jusqu'alors par le budget annexe « Energies Renouvelables » du SYDEC.

En 2026, **2 sites seront équipés de panneaux photovoltaïques en autoconsommation** pour un montant total de **210 K€** :

- ✓ La station d'eau potable de Créon-d'Armagnac,
- ✓ La station d'eau potable de Pouillon.

- **Le programme de travaux** présenté lors des comités territoriaux d'automne s'élève à 13,6 M€. Sur le budget primitif 2026, le montant de travaux inscrits est de 12,5 M€. Ce montant correspond aux travaux qui seront réalisés sur l'exercice 2026.

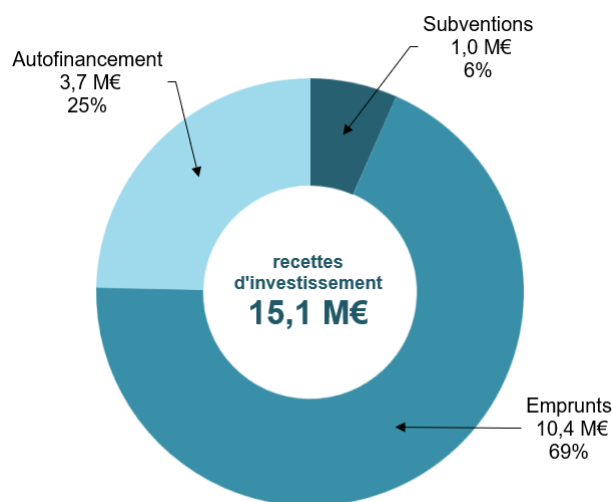
Les principaux travaux prévus en 2026 concernent :

- ✓ La poursuite de la démarche PGSSE (Plan de Gestion Sécurité Sanitaire des Eaux), Schéma Directeur Eau potable et Géoréférencement des réseaux d'Eau potable.
- ✓ L'amélioration du patrimoine avec la réhabilitation complète de plusieurs châteaux d'eau : Poyanne, Saint-Gein, Hontanx, Saint-Justin, Escource et Labouheyre.
- ✓ Le renouvellement du réseau d'eau potable au pont de l'Adour sur la commune d'Aire-sur-Adour.
- ✓ La construction d'une bâche d'eau potable avec surpresseur à Contis sur la commune de Saint-Julien-en-Born.
- ✓ La finalisation du nouveau forage F4 sur la commune de Roquefort.
- ✓ Le renouvellement de tous les compteurs d'eau sur la commune de Soorts-Hossegor pour la télérelève.
- ✓ La création de 2 forages de reconnaissance sur la commune de Seignosse suite à l'étude Sud Landes Littoral portée par le CD40.
- ✓ La construction de 2 stations de traitement sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle.
- ✓ Le changement de l'automate à la station de production d'Ondres.
- ✓ Le renouvellement des réseaux en lien avec la problématique CVM sur les comités territoriaux impactés.

- **Le remboursement du capital des emprunts** s'élève à 1 470 K€ et progresse de +60 K€ par rapport au budget 2025. Il représente 32% de l'autofinancement contre 40% en 2025.

Les recettes

Les investissements sont financés par :



L'autofinancement représente 25% des recettes d'investissement, contre 19% en 2025. Le recours à l'emprunt représente 69% des modes de financement. A noter que le besoin d'emprunts réel devrait être inférieur à celui prévu au budget 2026 avec la reprise des résultats de 2025.

L'épargne nette

L'épargne nette s'obtient par différence entre l'épargne brute récurrente et le remboursement du capital des emprunts. Son montant se situe à **3 090 K€**, représentant **13% des recettes réelles de fonctionnement**, contre 10% en 2025. La progression de +997 K€ par rapport aux prévisions budgétaires 2025 s'explique par :

- ✓ La croissance de l'épargne brute +1 057 K€
- ✓ La progression du remboursement en capital -60 K€

Indicateurs financiers	BUDGET 2026	BUDGET 2025	Variation	En %
Epargne nette récurrente	3 090 K€	2 093 K€	997 K€	48%
en % des recettes	13%	10%		

En conclusion, le budget 2026 se caractérise par une faible évolution de son périmètre et une progression des recettes avec l'augmentation des tarifs.

L'augmentation des charges est beaucoup moins importante que les recettes ce qui permet d'améliorer sensiblement les indicateurs financiers en 2026.

Avec la progression modérée de l'encours et la progression de l'épargne brute, le ratio de capacité de désendettement s'améliore légèrement pour se situer à 4 ans et 1 mois.

L'exécution du budget et en particulier l'évolution des volumes consommés sera déterminant sur les résultats financiers attendus.

Les membres de la Commission Départementale Eau, après en avoir délibéré, ont décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable pour l'adoption du Budget Primitif du Budget Annexe de l'Eau Potable arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement **32 569 670 €**
- Section d'investissement **18 559 200 €**

3^{ème} POINT : Budget Annexe Assainissement Collectif - Adoption du Budget Primitif – Exercice 2026

Monsieur le 2^{ème} Vice-Président indique que le Budget Primitif du budget annexe de l'assainissement collectif proposé pour l'année 2026 intègre les orientations budgétaires présentées à la Commission Départementale Eau du 18 décembre 2025 à savoir :

- **L'adhésion de la Commune d'Ygos-Saint-Saturnin** pour les compétences « traitement et collecte des eaux usées » à compter du **1^{er} janvier 2026** représentant 430 abonnés et 31 000 m³/an. Globalement, le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif s'établit à 97 400 abonnés répartis sur 123 communes dont 87 000 exploités en régie directe.
- **La progression de la redevance assainissement de +0,08 € HT/m³** sur la majorité des Comités Territoriaux **soit un impact sur la facture d'eau assainie en TTC de +2,6%** pour une consommation de 120 m³.
- Pour les communes en Délégation de Service Public (Lit-et-Mixe, Seignosse, Soorts-Hossegor), **le maintien de la surtaxe** au même niveau qu'en 2025.

- Pour les collectivités adhérant uniquement à la **compétence Elimination des boues** (Communauté d'Agglomération du Grand Dax, Syndicat EMMA et Communauté de Communes de Mimizan), **les redevances restent stables** par tonne de boues traitée sur l'usine de compostage THALIE par rapport à 2025.
- **La prévision d'une baisse des volumes consommés de -2% par rapport à 2025** analogue à la baisse prévue sur l'eau potable.
- L'intégration du coefficient de modulation pour la performance assainissement pour l'année 2026 basé sur les données de 2024. **Le coefficient d'abattement calculé pour 2026 s'établit à 64%** (maximum possible 70%) se traduisant par une baisse de la contrevaieur de la redevance performance assainissement sur les factures de 2026 de -0,015 € HT/m³. Le montant de la **contrevaieur de la redevance performance Assainissement en 2026 sera de 0,090 € HT/m³** contre 0,105 € HT/m³ en 2025.
- **Un niveau d'investissement de 15,9 M€** (-10% par rapport à 2025) avec un **programme de travaux de 12 M€ HT** soit le même niveau qu'en 2025.

Ce budget est conforme aux évolutions règlementaires du 1^{er} janvier 2026 de l'instruction budgétaire et comptable M49 des services d'eau et d'assainissement.

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026, du budget annexe de l'assainissement collectif, se chiffre en recettes et dépenses totales à **56 091 860 €** qui se décompose en :

- Section de fonctionnement	31 115 770 €
- Section d'investissement	24 976 090 €

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

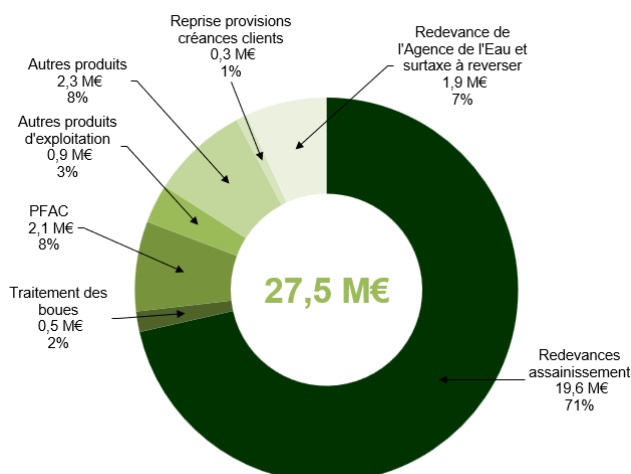
Les recettes réelles

27 471 K€ de **recettes totales** dont **25 589 K€** de **recettes conservées**.

En effet, les redevances de l'Agence de l'Eau sont facturées au SYDEC qui les répercute sur la facture des abonnés par application d'une contrevaieur calculée pour chaque type de redevances. Ainsi les montants des redevances Agence de l'eau s'équilibrent en dépenses et recettes sur le budget (montant de la redevance Performance Assainissement 1 016 K€) . De plus, le SYDEC assure la facturation de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Soorts-Hossegor et reverse à l'exploitant SUEZ la part relative à la collecte des Eaux Usées (866 K€).

Ainsi la progression des recettes récurrentes entre 2025 et 2026 est de +0,7% soit +177 K€.

La répartition de ces recettes réelles de fonctionnement est la suivante :



- **Les redevances assainissement d'un montant de 19 633 K€ progressent de +359 K€** entre 2025 et 2026. Cette progression s'explique par :
 - L'adhésion de la commune d'Ygos-Saint-Saturnin qui génère +82 K€ de recettes.
 - La progression des tarifs de 0,08 € HT/m³ soit +595 K€ de recettes supplémentaires.
 - Une prévision à la baisse des volumes consommés de -2% qui génère une diminution de -318 K€ de recettes entre 2025 et 2026.
- **Les redevances des boues d'un montant de 474 K€ équivalentes à 2025 (+2 K€).**
- **Les autres produits d'exploitation d'un montant de 900 K€ diminuent de -45 K€** avec le ralentissement de la construction :
 - -44 K€ de recettes de branchements,
 - +5 K€ de recettes pour le contrôle des branchements,
 - -6 K€ de recettes concernant les contributions aux eaux pluviales.
 -
- **Les recettes des PFAC d'un montant de 2 080 K€ diminuent de -130 K€** par rapport à 2025. Elles diminuent avec le ralentissement de la construction mais la tendance à la baisse est moins marquée par rapport aux années antérieures.
- **Les autres produits d'un montant total de 2 252 K€ progressent de +123 K€ (+148 K€ en récurrent) :**
 - +190 K€ de charges refacturées au budget eau potable.
 - -65 K€ de recettes exceptionnelles dont 51 K€ de recettes non récurrentes en 2025 pour la compensation financière en personnel versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. La variation récurrente est donc de **-14 K€**.
 - -18 K€ de produits financiers.
 - +26 K€ de subventions d'exploitation pour le diagnostic permanent et la GMAO mais qui est une recette non récurrente soit une **variation nulle en récurrent**.
 - -10 K€ de conventions de mise à disposition.
- **Reprise des provisions pour créances douteuses pour 250 K€ en baisse de -157 K€.** Ce montant a été réduit pour correspondre au niveau des créances irrécouvrables de l'année et maintenir le stock de provisions.

Les recettes d'ordre

	2026	Variation
Production immobilisée	815 K€	-75 K€
Quote-part des subventions	2 830 K€	+13 K€
Reprise sur provisions	0 K€	0 K€
	3 645 K€	-62 K€

Baisse de
-2% par
rapport à
2025.

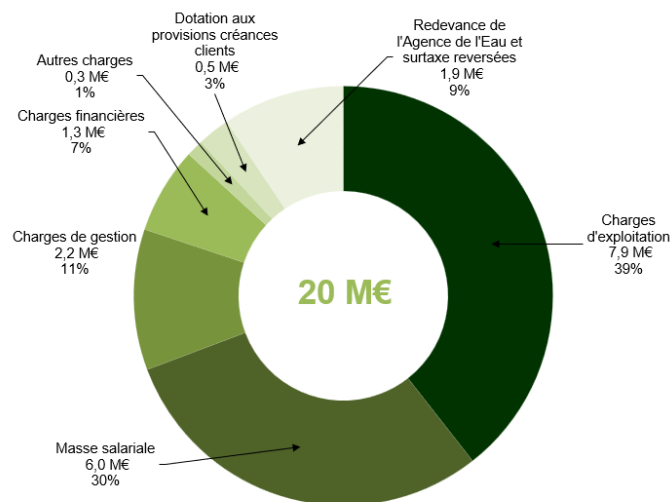
Ces recettes d'ordre se retrouvent en dépenses d'ordre de la section d'investissement. La production immobilisée est en baisse avec le ralentissement de la construction évoqué précédemment.

Les dépenses réelles

20 045 K€ de **dépenses réelles** dont **18 163 K€** de **dépenses conservées** (hors reversement surtaxe pour Soorts-Hossegor et redevance performance assainissement à l'Agence de l'eau), en baisse **-215 K€** par rapport au budget 2025.

En récurrent, la variation est de **-0,4%** soit **-64 K€**.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :



- **Les charges d'exploitation conservées d'un montant de 7 901 K€ sont presque stables soit -2 K€** par rapport au budget 2025 (**-51 K€ en récurrent**), variation qui s'explique par :
 - +76 K€ de dépenses en énergie dont 102 K€ de dépenses non récurrentes en 2025 et 200 K€ en 2026 soit une **variation récurrente de -22 K€** pour le coût de l'énergie,
 - -18 K€ pour le poste catalogues et imprimés,
 - - 51 K€ pour la location mobilière dont 49 K€ non récurrent en 2025 soit **une variation récurrente de -2 K€**,
 - +121 K€ de fournitures diverses
 - -130 K€ de prestations extérieures.

- **La masse salariale du budget assainissement d'un montant de 5 984 K€ progresse de +206 K€** soit **+4%** par rapport au budget 2025. L'évolution de la masse salariale doit être analysée de manière cumulée sur les budgets eau et assainissement.

Son montant est de **13,8 M€** et représente presque 67% de la masse salariale totale du SYDEC. **L'effectif est d'environ 254 ETP** (équivalent temps plein) sur un total d'environ 404 agents.

Cet effectif se répartit en 148 agents pour l'eau potable et 106 agents pour l'assainissement ;

La progression de la masse salariale eau et assainissement est de **+3,8%** (soit +513 K€) qui trouve son origine dans :

- La progression du taux de cotisation employeur de la CNRACL de 3 points passant de 34,65% en 2025 à 37,65% en 2026.
- La revalorisation du régime indemnitaire prévue pour 2026.
- La progression du Glissement Vieillesse Technicité.

Le ratio « masse salariale cumulée/montant des recettes » en prévisionnel s'établit à 28,8% et reste stable par rapport à 2025. La maîtrise de cet indicateur est importante pour conserver une capacité d'investissement permettant de répondre aux besoins des territoires.

- **Les charges de gestion d'un montant de 2 178 K€ progressent de +47 K€** par rapport au budget 2025 suite aux évolutions règlementaires (cf paragraphe dans le rapport de l'eau potable). Ces charges comprennent :
 - +151 K€ de charges de structure correspondant à une augmentation de 9% des charges globales du budget principal par rapport à 2025. Cette progression s'explique par de nouveaux éléments pris en compte dans la répartition des charges à savoir charges financières et amortissements des équipements supportés par le budget principal.
 - -157 K€ de créances irrécouvrables pour être plus conformes aux admissions en non valeurs réalisées sur le budget assainissement par le comptable au Trésor. Le montant des créances irrécouvrables inscrit au budget 2026 s'élève à 250 K€ et correspond à la prévision de reprise sur provisions pour créances douteuses.

- +13 K€ pour les autres charges de gestion correspondant à l'hébergement des logiciels (logiciel de facturation WATERP et diagnostic permanent).
 - Enfin les dépenses exceptionnelles reclassées en dépenses courantes sont les suivantes :
 - 15 K€ pour le remboursement d'abandon de créances en faveur de nos adhérents,
 - 22 K€ pour le Fonds Départemental d'Aides aux Familles versé au Conseil Départemental pour l'accompagnement social des abonnés en difficulté financière,
 - 3 K€ de participations aux communes.
- **Les charges financières d'un montant de 1 337 K€ diminuent de -180 K€** soit -11,8%. En effet, un emprunt de 7 M€ a été contracté auprès de la Banque Postale avec une phase de mobilisation de 15 mois soit des échéances à compter de 2027.
- **Les charges exceptionnelles d'un montant de 263 K€ diminuent de -86 K€ :**
- -37 K€ pour annulation de titres sur exercices antérieurs,
 - -40 K€ pour le remboursement de la régie d'avance,
 - +30 K€ pour le remboursement de sinistres,
 - -39 K€ avec le reclassement en dépenses courantes évoqué plus haut.
- Ce budget 2026 intègre en dépenses exceptionnelles :
- 93 K€ d'annulation de titres sur exercice antérieur,
 - 120 K€ de remboursement de la régie d'avance dont 69 K€ sont supportées par le budget eau potable,
 - 50 K€ de remboursement de sinistres.
- **La provision pour dépréciation des comptes** clients se chiffre à 500 K€ au budget 2026 et reste **analogue à 2025**. Elle est destinée à couvrir nos restes à recouvrer au Trésor.
- A fin 2026, le stock de provisions devrait couvrir 100% de nos restes à recouvrer au Trésor jusqu'à fin 2024.
- Comme pour l'eau potable, suppression des chapitres pour **dépenses imprévues en 2026 soit une variation de -200 K€ (variation nulle en récurrent)**.

Les dépenses d'ordre

	2026	Variation
Dotations aux amortissements	10 900 K€	+190 K€
Cession d'actifs	50 K€	0 K€
Autofinancement complémentaire	121 K€	+115 K€
	11 071 K€	+305 K€

Hausse de
+2,8%
par rapport à
2025.

Ces recettes d'ordre se retrouvent en dépenses d'ordre de la section d'investissement.

Les indicateurs financiers

L'épargne brute s'établit par la comparaison des seules recettes et dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice. Elle permet de financer le remboursement du capital des emprunts et pour le surplus, contribue au financement de la section d'investissement.

Son montant s'élève à :

- Recettes réelles de fonctionnement	+ 27 471 K€
- Dépenses réelles de fonctionnement	- 20 045 K€

Soit un niveau d'épargne brute de

+ 7 426 K€

La progression des recettes récurrentes de **+177 K€** pour une diminution des dépenses récurrentes de **-64 K€** (corrigée de la variation de la production immobilisée consacrée aux achats de fournitures de **-30 K€**), conduit à une **progression de l'épargne brute récurrente** entre 2025 et 2026 de **+2,7%** soit **+211 K€**.

Au final, l'épargne brute récurrente se chiffre à 7 943 K€ et représente **31,5% des recettes récurrentes**, contre 31,1% en 2025.

Cet autofinancement brut permet de calculer la capacité de désendettement mesurée par le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute récurrente.

La progression de l'encours est maîtrisée. Fin 2025, un emprunt a été contracté auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 4 M€ sur une durée de 20 ans au taux fixe annuel de 3,50%. L'emprunt contracté en 2023 auprès de la CDC pour un montant de 7 M€ sur 25 ans indexé sur le taux du livret A + marge de 0,04 sera mobilisé en 2026. Avec l'adhésion d'Ygos-Saint-Saturnin 1,4 M€ de dette est récupérée. Enfin, un emprunt de 7 M€ négocié également fin 2025 sera quant à lui mobilisable en 2027.

Le remboursement de l'encours prévu pour 2026 est d'environ 4 000 K€.

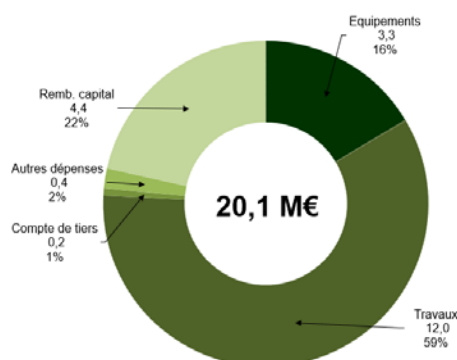
Avec la progression de l'encours et la progression modérée de l'épargne brute, **le ratio de capacité de désendettement progresse légèrement pour s'établir à 5 ans et 2 mois**. Il reste inférieur à la cible de 7 ans fixée par le Syndicat.

Indicateurs financiers	BUDGET 2026	BUDGET 2025	Variation	En %
Epargne brute récurrente	7 943 K€	7 732 K€	+211 K€	+2,7%
En % des recettes	<i>31,5% des recettes</i>	<i>31,1% des recettes</i>		
Encours de dette prévisionnel	41 361 K€	38 085 K€	+3 276 K€	+8,6%
Capacité de désendettement	5 ans et 2 mois	4 ans et 11 mois		
Résultat récurrent	255 K€	266 K€	-11 K€	-4%
Programme de travaux	12 000 K€	12 000 K€	0 K€	

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent de la manière suivante :



- Le montant des **équipements** s'élève à 3 320 K€ contre 3 499 K€ soit une **baisse de -178 K€**.

Les équipements propres à l'assainissement sont de **1 488 K€** et ceux communs à l'eau et l'assainissement s'élèvent à **1 832 K€**.

- Les équipements propres à l'assainissement comprennent :

- 200 K€ pour des études,
- 70 K€ pour l'achat de logiciel de paramétrage de STEP et Poste de Relevage...),
- 10 K€ pour le remplacement d'onduleur sur installation en photovoltaïque,
- 100 K€ pour l'achat de terrain,
- 25 K€ pour divers aménagements de bâtiment dont 5 K€ sur l'usine THALIE,
- 160 K€ pour l'achat de pompes dont 9 K€ pour l'usine de THALIE,
- 543 K€ pour l'achat de matériel d'exploitation dont 296 K€ pour l'achat de matériel sur l'usine de THALIE (70 K€ de bennes à boues, 150 K€ pour le remplacement des ventilateurs fermentation etc...),
- 110 K€ pour l'achat de matériels informatique (télégestion...),
- 20 K€ pour l'achat de mobilier,
- 250 K€ pour la réalisation de travaux communs avec les communes ou EPCI sous maîtrise d'ouvrage unique.

- Les investissements communs (eau + assainissement) comprennent :

- 8 K€ pour les études,
- 312 K€ pour l'acquisition et le développement de divers logiciels dont 200 K€ pour les logiciels liés à la facturation (Waterp + télérelève), 47 K€ pour la GMAO, 65 K€ pour divers logiciels (SIRAP, SAGA, etc...),
- 70 K€ pour l'acquisition de divers matériels informatiques,
- 1 150 K€ pour l'achat de véhicules de services et utilitaires dont 100 K€ pour de nouveaux besoins, 750 K€ pour le renouvellement du parc existant, 300 K€ pour l'aménagement des véhicules,
- 147 K€ pour l'achat de matériels et outillages industriels,
- 125 K€ pour l'aménagement des bâtiments d'exploitation,
- 20 K€ de mobilier pour le nouveau bâtiment de Roquefort.

- Ce budget prévoit un ajustement de crédits pour des travaux d'extension et de réhabilitation **du bâtiment d'exploitation sur le secteur de Roquefort** pour un montant de **20 K€**, ce qui porte le montant du programme à 1 730 K€ HT.

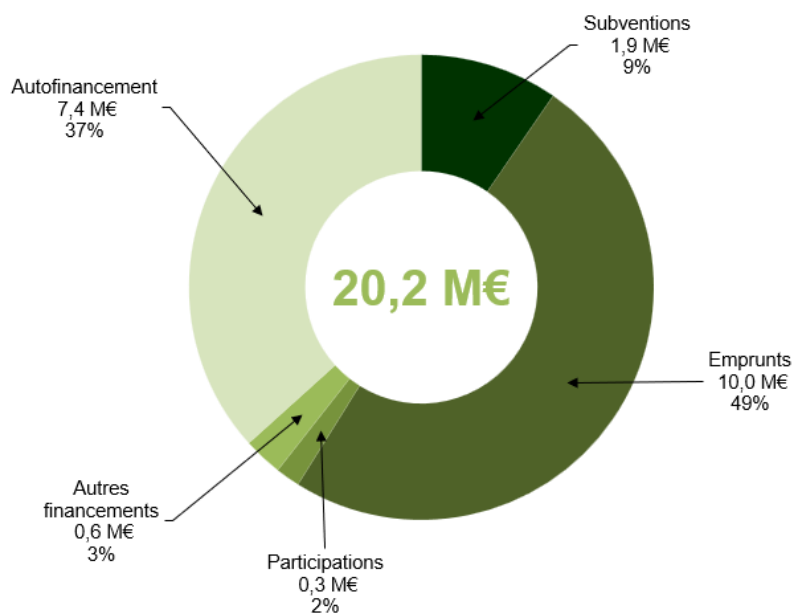
- **Le programme de travaux** présenté lors des Comités territoriaux d'automne s'élève à **12,1 M€** et le montant inscrit au budget 2026 est de 12 M€ analogue à 2025. Ce programme intègre en particulier :

- Réalisation de plusieurs schéma directeurs d'assainissement.
- Mise en place de l'assainissement collectif sur la commune de Luglon.
- Finalisation des études de faisabilité pour la relocalisation de la station d'épuration de La Pointe à Capbreton dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière.
- Poursuite des études de Réutilisation des eaux usées traitées des stations d'épuration d'Ondres et de Tarnos pour l'alimentation en eau industrielle de la zone industrialo-portuaire de Tarnos.
- Réhabilitations de réseaux et d'ouvrages suite aux différents schémas directeurs réalisés.
- THALIE : Réhabilitation de la charpente du bâtiment de fermentation/maturation pour un montant global de 1 550 k€ HT.

- **Le remboursement du capital** des emprunts s'élève à 4 353 K€. Il est compensé par les participations étalées des communes (montant annuel de 235 K€) ainsi que par la participation de la société SUEZ pour la commune de Soorts-Hossegor, destinée à couvrir le remboursement de la dette (montant annuel de 108 K€). L'amortissement net du capital est donc de 4 010 K€ et représente **50% de l'autofinancement** contre 53% en 2025.

Les recettes

Les investissements sont financés de la manière suivante :



L'autofinancement représente 37% des recettes d'investissement, contre 32% en 2025. Le recours à l'emprunt représente 49% des modes de financement.

A noter que le besoin d'emprunts réel sera inférieur à celui prévu au budget 2026 avec la reprise des résultats de 2025.

L'épargne nette

L'épargne nette s'obtient par différence entre l'épargne brute récurrente et le remboursement du capital des emprunts. Son montant se situe à **3 933 K€**, représentant **15,6% des recettes réelles de fonctionnement**, contre 14,5% en 2025. La progression de +322 K€ par rapport aux prévisions budgétaires 2025 s'explique par :

- La progression de l'épargne brute récurrente +211 K€
- La baisse du remboursement en capital +111 K€

Indicateurs financiers	BUDGET 2026	BUDGET 2025	Variation	En %
Epargne nette récurrente	3 933 K€	3 611 K€	+322 K€	+8,9%
En % des recettes	15,6%	14,5%		

En conclusion, la situation financière du budget assainissement se maintient avec l'évolution des tarifs et la maîtrise des charges.
Comme pour l'eau potable, l'exécution du budget et en particulier l'évolution des volumes consommés sera déterminant sur les résultats financiers attendus.
Ces résultats doivent permettre de dégager les moyens suffisants pour assurer les travaux nécessaires sur les territoires ainsi que pour assurer sur l'entretien et le renouvellement du patrimoine.

Les membres de la Commission Départementale Eau, après en avoir délibéré, ont décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable pour l'adoption du Budget Primitif du Budget Annexe de l'Assainissement Collectif arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement	31 115 770 €
- Section d'investissement	24 976 090 €

4^{ème} POINT : Budget Annexe Assainissement Non Collectif - Adoption du Budget Primitif – Exercice 2026

Monsieur le 2^{ème} Vice-Président indique que le Budget Primitif du budget annexe de l'Assainissement Non Collectif proposé intègre pour l'année 2026 les orientations budgétaires présentées à la Commission Départementale Eau du 18 décembre 2025 à savoir :

- Le SPANC du SYDEC intervient sur **212 communes** et comprend un parc d'environ **38 000 installations** ;
- **Des redevances pour 2026** identiques depuis 2019 à savoir :
 - 300 € HT pour le contrôle du neuf,
 - 200 € HT pour le contrôle des ventes,
 - 70 € HT pour le contrôle de l'existant (périodicité de 10 ans).
- **Le nombre de contrôles** prévu en 2026 en légère progression par rapport à 2025 :
 - 3 500 contrôles pour l'existant,
 - 500 contrôles du neuf,
 - 750 contrôles des ventes.
- **La limitation de l'entretien des installations d'ANC aux demandes ponctuelles uniquement** (non-reconduction des contrats pluriannuel d'entretien).

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026, du budget annexe de l'assainissement non collectif, se chiffre en recettes et dépenses totales à **977 000 €** qui se décomposent en :

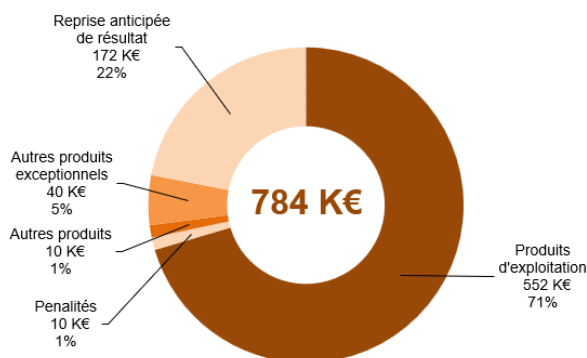
- Section de fonctionnement	814 000 €
- Section d'investissement	163 000 €

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles

784 K€ de recettes totales dont 612 K€ de **recettes** (hors reprise de résultat) en progression de **+3%** soit **+20 K€** par rapport à 2025.

La répartition des recettes réelles est la suivante :



La progression des recettes s'explique par :

- La **progression** des recettes pour **entretien des installations de +1 K€**.
- La **progression** des recettes pour le **contrôle du neuf de +15 K€**.
- La **baisse** des **honoraires pour les zonages de -6 K€**.
- La **progression** des **autres produits de +10 K€**.

Les recettes d'ordre

	2026	Variation
Quote-part des subventions	30 K€	-20 K€
	30 K€	-20 K€

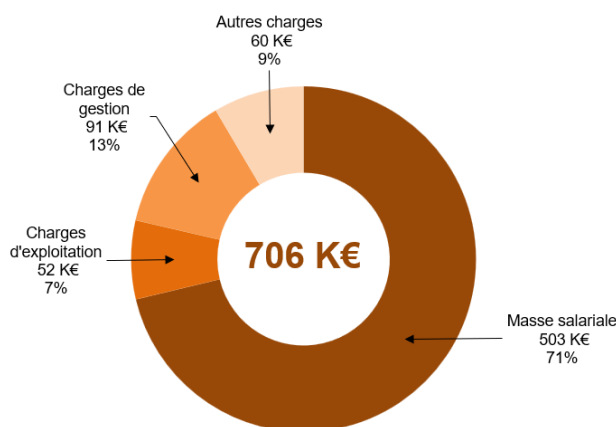
Baisse de
-40% par
rapport à
2025.

Ces recettes d'ordre se retrouvent en dépenses d'ordre de la section d'investissement.

Les dépenses réelles

706 K€ de **dépenses réelles**, en baisse de **-3%** soit **-22 K€** par rapport à 2025.

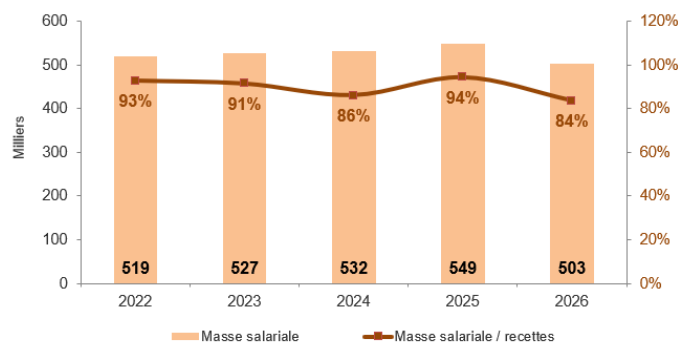
La répartition des dépenses réelles est la suivante :



La diminution des dépenses s'explique par :

- La **progression** des **charges d'exploitation de +31 K€**.
- La **légère baisse des charges de gestion de -2 K€** :
 - -5 K€ pour les admissions en non valeurs.
 - +3 K€ pour les charges de structures affectées à ce budget annexe.
- La **baisse** des **charges exceptionnelles** (frais de sinistres et annulations de titres sur exercices antérieurs) pour **-5 K€** par rapport à 2025.
- La **diminution de la masse salariale de -46 K€** par rapport à 2025.

Evolution de la masse salariale par rapport aux recettes



La part des salaires dans les recettes représente **84% en 2026** contre 94% en 2025.

Les dépenses d'ordre

	2026	Variation
Dotations aux amortissements	50 K€	-10 K€
Autofinancement complémentaire	58 K€	+33 K€
	108 K€	+23 K€

Hausse de +27% par rapport à 2025.

Ces recettes d'ordre se retrouvent en dépenses d'ordre de la section d'investissement.

Les indicateurs financiers

L'épargne brute s'établit par la comparaison des seules recettes et dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice. C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer la section d'investissement. Son montant s'élève à :

- Recettes réelles récurrentes	+ 612 K€
- Dépenses réelles récurrentes	- 706 K€

Soit un niveau d'épargne brute de - 94 K€

En conséquence, l'épargne brute, toujours négative, conjuguée à l'amortissement net (-20 K€) et à l'autofinancement complémentaire (-58 K€), nécessite **une reprise anticipée de résultat de 172 K€**.

Pour le BP 2026, la prévision des recettes n'est pas suffisante pour couvrir les charges, mais **l'équilibre reste assuré** pour plusieurs années compte tenu de **l'excédent prévisionnel** qui devrait se situer à environ **208 K€ fin 2026**.

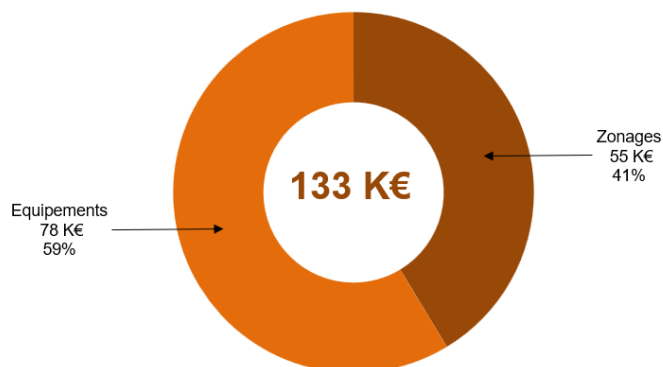
Indicateurs financiers	BUDGET 2026	BUDGET 2025	Variation	En %
Epargne brute et nette	-94 K€	-136 K€	42 K€	31%
Reprise anticipée de résultat	172 K€	152 K€	20 K€	13%
Excédent prévisionnel de fin d'année	208 K€	380 K€	-172 K€	-45%

Les réalisations budgétaires toujours plus favorables que les prévisions devraient améliorer le résultat prévisionnel de fin d'année. Cet excédent garantit encore l'équilibre du budget mais nécessite une vigilance accrue si les réalisations budgétaires devenaient moins favorables.

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent de la manière suivante :

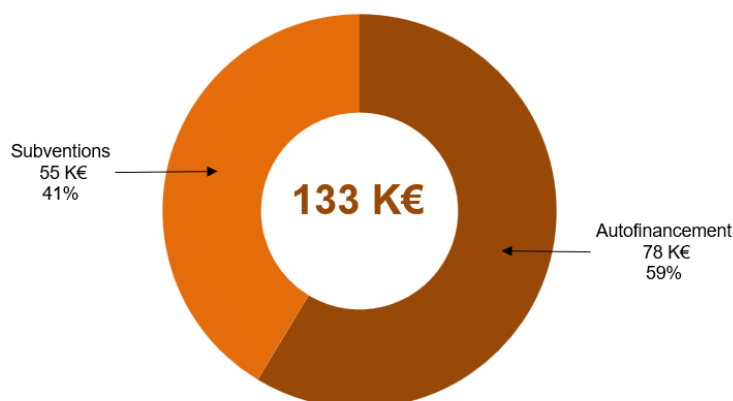


Sur ce budget, les études de zonages sont prévues à hauteur de 55 K€ et l'équipement à hauteur de 78 K€ comprenant :

- 15 K€ pour des logiciels,
- 56 K€ pour l'achat de 2 véhicules,
- 7 K€ pour l'achat de tablettes.

Les recettes

Les investissements sont financés de la manière suivante :



L'autofinancement représente 59% des recettes d'investissement en 2026 contre 19% en 2025.

L'épargne nette

Compte tenu de l'absence de dette sur ce budget, l'épargne nette est identique à l'épargne brute et s'établit à -94 K€.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres de la Commission Départementale Eau ont décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable pour l'adoption du Budget Primitif du Budget Annexe de l'Assainissement Non Collectif arrêté à :

- Section de fonctionnement	814 000 €
- Section d'investissement	163 000 €

5^{ème} POINT : Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Jean-Marc LESPADÉ

**2^{ème} Vice-Président du SYDEC
en charge de l'Eau et de l'Assainissement**

POINT N°02

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Le présent point a pour objet l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2025, établi pour les 158 communes adhérentes exploitées en régie et les 2 communes relevant d'une Délégation de Services Publics (DSP).

Il est à noter que ce rapport intègre :

- les indicateurs de performance rendus obligatoires pour les services publics d'eau et d'assainissement par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007,
- une consolidation générale des services publics des collectivités adhérentes.

Les données relatives à l'exercice 2025 des 2 communes gérées dans le cadre d'une DSP ont été transmises par les exploitants au travers de leur Rapport Annuel du Délégué (RAD) :

- SUEZ pour la commune de Seignosse
- SOGEDO pour la commune de Lit et Mixe

En 2025, les 158 communes adhérentes au Syndicat exploitées en régie, sont regroupées en 53 unités de gestion et d'exploitation de l'eau potable (UGE) :

- 1 AIRE SUR L'ADOUR
- 2 ARENGOSSE
- 3 BEGAAR
- 4 BENESSE MAREMNE
- 5 BEYLONGUE
- 6 CASTETS
- 7 **CC CŒUR HAUTE LANDE - ZONE LABRIT : BELIS - BROCAS - CANENX ET REAUT - CERE - GAREIN - LABRIT - MAILLERES - LE SEN - VERT**
- 8 **CC CŒUR HAUTE LANDE - ZONE SORE : ARGELOUSE - CALLEN - LUXEY - SORE**
- 9 COMMENSACQ - TRENSACQ
- 10 ESCOURCE
- 11 ESTIBEAUX - MOUCARDES
- 12 GAILLERES
- 13 HERM - GOURBERA - TALLER
- 14 LABOUHEYRE
- 15 LALUQUE
- 16 LAMOTHE - LE LEUY
- 17 LEON - SAINT MICHEL D'ESCALUS
- 18 LESGOR

19	LESPERON
20	LEVIGNACQ
21	LINXE
22	LIPOSTHEY
23	LUGLON
24	MAGESCQ
25	MORCENX LA NOUVELLE
26	ONESSE ET LAHARIE - SINDERES (Morcenx la Nouvelle)
27	PISSOS
28	PONTONX SUR ADOUR
29	RETJONS
30	RION DES LANDES
31	ROQUEFORT - SARBAZAN
32	SABRES
33	SIAEP ARBOUTS : ARTHEZ D'ARMAGNAC - BENQUET - BOUGUE - BOURDALAT - LE FRECHE - HAUT MAUCO - HONTANX - LAGLORIEUSE - LUSSAGNET - MAZEROLLES - MONTEGUT - PERQUIE - SAINT GEIN
34	SIAEP MUGRON : MUGRON - NERBIS - ONARD - POYANNE - PRECHACQ LES BAINS - SOUPROSSE - SAINT AUBIN - SAINT GEOURS D'AURIBAT - SAINT JEAN DE LIER - TOULOUZETTE - VICQ D'AURIBAT - AUDON - CASSEN - GOUSSE - GOUTS - LAUREDE - LOUER - LOURQUEN
35	SINEL : ARUE - ARX - BAUDIGNAN - BEDBEZER D'ARMAGNAC - BOURRIOT - BERGONCE - CACHEN - CREON D'ARMAGNAC - ESCALANS - ESTIGARDE - GABARRET - HERRE - LABASTIDE D'ARMAGNAC - LAGRANGE - LENCOUACQ - LOSSE - LUBBON - MAILLAS - MAUVEZIN D'ARMAGNAC - PARLEBOSCQ - RIMBEZ ET BAUDIETS - SAINT GOR - SAINT JULIEN D'ARMAGNAC - SAINT JUSTIN - VIELLE SOUBIRAN
36	SOLFERINO
37	SAINT JULIEN EN BORN (Compétence production uniquement)
38	SAINT PAUL LES DAX - MEES
39	SAINT VINCENT DE PAUL - TETHIEU
40	SAINT YAGUEN
41	SI SAINT MARTIN D'ONEY : CARCARES SAINTE CROIX (Secteur SAINT MARTIN) - SAINT MARTIN D'ONEY - CAMPET ET LAMOLERE - MEILHAN - GELOUX UCHACQ ET PARENTIS - CAMPAGNE
42	SI POUY DES EAUX : POUYDESSEAUX - LACQUY - SAINTE FOY
43	TARTAS - CARCARES SAINTE CROIX (Secteur TARTAS) - CARCEN PONSON
44	UZA
45	VIELLE SAINT GIRON
46	VILLENAVE - OUSSE SUZAN
47	VILLENEUVE DE MARSAN - SAINT CRICQ VILLENEUVE - PUJO LE PLAN
48	YZOSSE
49	ZONE ADOUR SEIGNANX : ONDRES - SAINT MARTIN DE SEIGNANX - TARNOS
50	ZONE CAPBRETON : CAPBRETON - ANGRESSE - SOORTS HOSSEGOR - LABENNE (Compétence production uniquement)
51	ZONE MOUSTEY : BELHADE - MANO - MOUSTEY - SAUGNACQ ET MURET
52	ZONE PEYREHORADE : CAUNEILLE - HASTINGUES - OEYREGAVE - SORDE L'ABBAYE - PEYREHORADE (compétence production uniquement)
53	ZONE POUILLON MISSON HABAS : BENESSE LES DAX - CAGNOTTE - GAAS - HABAS - HEUGAS - LABATUT - MIMBASTE - MISSON - POUILLON - SAUGNAC ET CAMBRAN - SAINT CRICQ DU GAVE - SAINT PANDELON

1 - Présentation des indicateurs de performance 2025

Les indicateurs de performance réglementaires sont renseignés dans la base de données de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les tableaux ci-après présentent les indicateurs descriptifs de service et indicateurs de performance 2025.

ABONNES

		158 COMMUNES EN REGIE			2 COMMUNES EN DSP	
	IP / ID	Objectifs SYDEC	2024	2025	SEIGNOSSE 2025 (SUEZ)	LIT ET MIXE 2025 (SOGEDO)
Estimation du nombre d'habitants desservis	D101.0	-	180 609	191 952	10 512	1 721
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	P151.0	1 jour	1 jour	1 jour	NC	1 jour
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	< 10 pour 1 000 abonnés	3,5 pour 1 000 abonnés	2,8 pour 1 000 abonnés	0,88 pour 1 000 abonnés	1,03 pour 1 000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	99 % dans les 24 heures	99,9 %	99,9 %	100 %	100 %
Taux de réclamations écrites	P155.1	< 3 pour 1 000 abonnés	1,09 pour 1 000 abonnés	1,11 pour 1 000 abonnés	7,67 pour 1 000 abonnés	3,10 pour 1 000 abonnés

RESEAU

	IP / ID	Objectifs SYDEC	2024	2025	SEIGNOSSE 2025 (SUEZ)	LIT ET MIXE 2025 (SOGEDO)
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2B	> 85 points	103 points	103 points	105 points	105 points
Rendement du réseau de distribution	P104.3	> 80 % en moyenne	87,5%	87,1 %	80,3 %	92,2 %
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	< 2,000 m³/km/jour	0,982 m³/km/jour	1,031 m³/km/jour	3,94 m³/km/jour	0,83 m³/km/jour
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	< 1,700 m³/km/jour	0,929 m³/km/jour	0,959 m³/km/jour	3,76 m³/km/jour	0,52 m³/km/jour
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	> 0,30 %	0,34 %	0,32 %	0,05 %	0,11 %

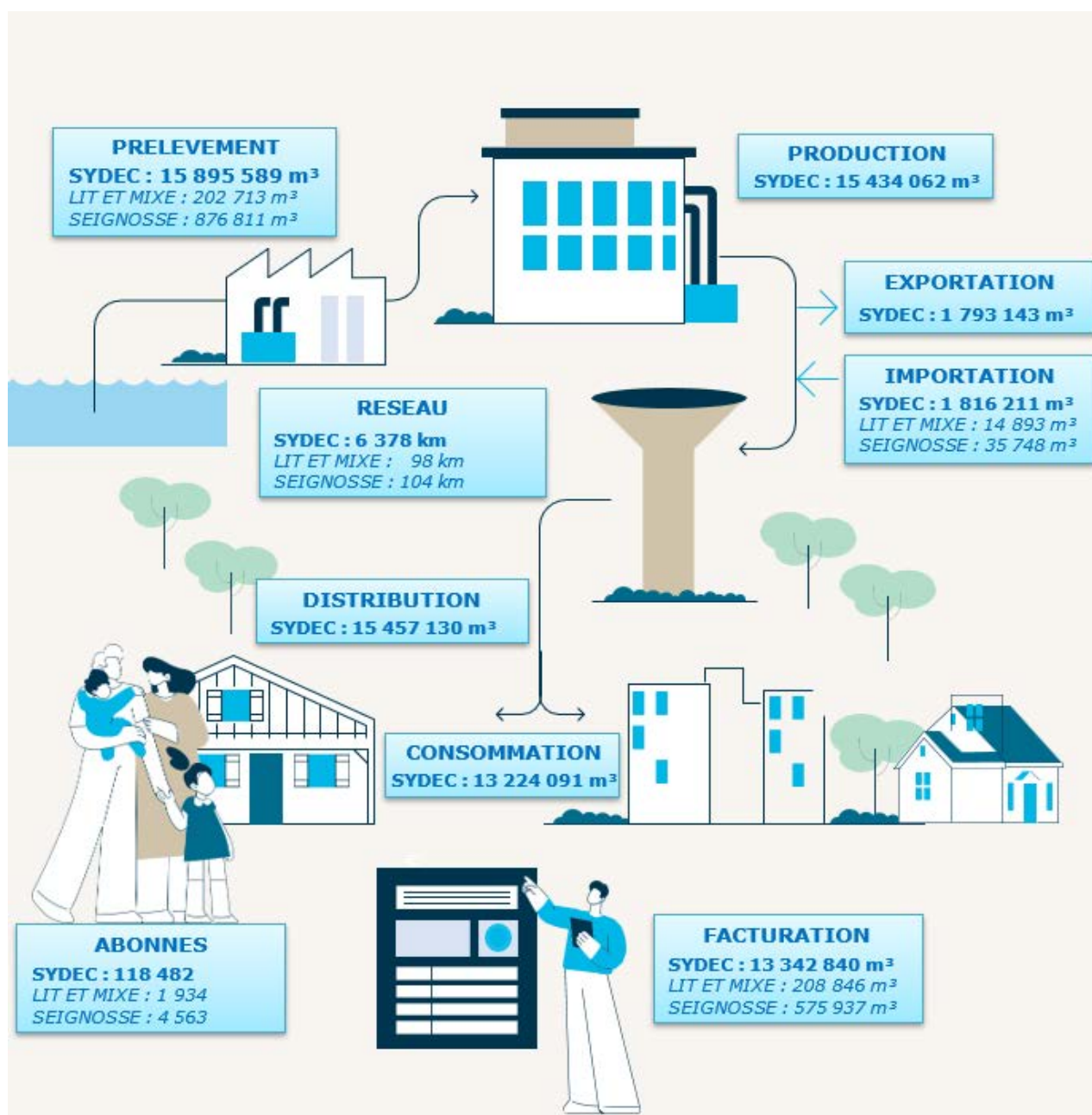
QUALITE DE L'EAU

	IP / ID	Objectifs SYDEC	2024	2025	SEIGNOSSE 2025 (SUEZ)	LIT ET MIXE 2025 (SOGEDO)
Qualité des eaux	P101.1 P102.1	Taux de conformité des prélèvements bactériologiques avec un maximum d'une non-conformité par UGE et par an : >99 % Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : > 98 %	Taux de conformité des analyses bactériologiques 99,9 % Taux de conformité des analyses physico-chimiques 99,6 %	Taux de conformité des analyses bactériologiques 100 % Taux de conformité des analyses physico-chimiques 99,7 %	Taux de conformité des analyses bactériologiques 100 % Taux de conformité des analyses physico-chimiques 100 %	Taux de conformité des analyses bactériologiques 81% Taux de conformité des analyses physico-chimiques 97%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	> 80 %	80 %	80 %	NC	80 %

GESTION FINANCIERE

	IP / ID	Objectifs SYDEC	2024	2025	SEIGNOSSE 2025 (SUEZ)	LIT ET MIXE 2025 (SOGEDO)
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	-	0,002 €/m³	0,002 €/m³	NC	0 ,000 €/m³
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P153.2	< à 7 ans	2 ans et 6 mois	2 ans et 2 mois	2 ans et 2 mois (Indicateur SYDEC)	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	2 % à 1 an	3,7 % à 1 an	2,0 % à 1 an	0,51 % à 1 an	1,17 % à 1 an

2 - Consolidation technique générale régie SYDEC et DSP



3 - Montant des redevances du service public de l'eau potable

Pour l'année 2026, le prix moyen de l'eau potable au SYDEC pour les abonnés en régie est de **1,642 € HT/m³** soit **2,217 € TTC/m³**.

Pour les abonnés en DSP :

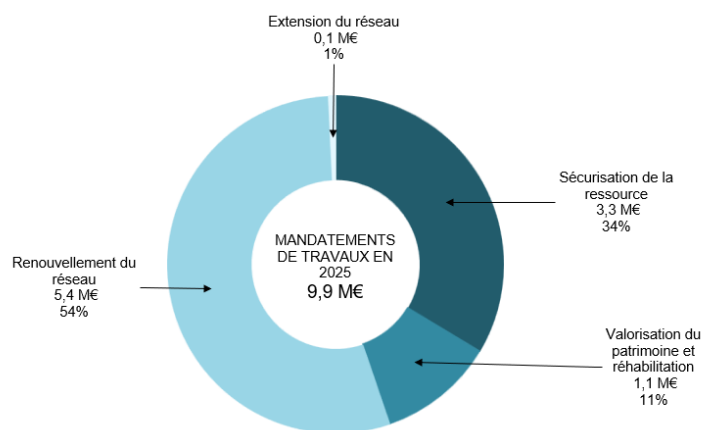
SEIGNOSSE : **1,635 € HT/m³** soit **2,208 € TTC/m³**

LIT ET MIXE : **2,153 € HT/m³** soit **2,777 € TTC/m³**

Pour le SYDEC, le prix de l'eau potable pour l'année 2026, pour chaque commune, est précisé dans le rapport d'activité 2025.

4 - Effort d'équipement

En 2025, le SYDEC a réalisé 9,9 M€ de travaux se répartissant comme suit :



Sur la période 2021-2025, l'effort d'équipement engagé pour le service public de l'eau potable s'est élevé à 48,7 M€.

5 - Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers s'améliorent en 2025 par rapport à 2024 avec une capacité de désendettement à 2 ans et 2 mois et une épargne nette récurrente de 6 485 k€.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Nombre d'abonnés	103 803	106 538	107 275	109 061	118 482
Produits d'activités	18 561 K€	20 037 K€	21 584 K€	21 040 K€	23 210 K€
Résultat de fonctionnement récurrent	2 441 K€	3 265 K€	4 117 K€	2 657 K€	5 031 K€
Epargne brute récurrente	5 645 K€	6 335 K€	6 587 K€	5 419 K€	7 805 K€
Encours de dette	9 734 K€	8 386 K€	11 144 K€	13 536 K€	16 600 K€
Capacité de désendettement de l'exercice	1 an et 9 mois	1 an et 4 mois	1 an et 8 mois	2 ans et 6 mois	2 ans et 2 mois
Epargne nette récurrente	4 419 K€	4 981 K€	5 346 K€	4 122 K€	6 485 K€
Niveau d'investissement	7 375 K€	6 683 K€	8 690 K€	8 571 K€	9 931 K€

Toutes les informations présentées ci-avant sont issues du rapport d'activité 2025 adressé à l'ensemble des collectivités et communes adhérentes.

Ainsi, Monsieur le Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement propose aux membres de la Commission Départementale EAU de rendre un avis favorable sur :

- le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2025 (rapport d'activité 2025) des communes adhérentes exploitées en régie par le SYDEC,
- les rapports annuels des délégataires ainsi que les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2025 des communes adhérentes de Seignosse exploitées en DSP par la société SUEZ et Lit et Mixe exploitée en DSP par la société SOGEDO.

POINT N° 03

Adoption du Compte Administratif Budget annexe « Eau Potable » Exercice 2025

En 2025, le **périmètre** du SYDEC a évolué avec l'adhésion de la commune de Peyrehorade pour la compétence distribution de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le **nombre d'abonnés** exploité en régie directe est de **118 482** contre 109 061 en 2024, soit une **progression de +8,6%**.

Suite aux décisions prises lors des Comités Territoriaux, **les redevances eau potable 2025 ont progressé de 0,04 centimes HT/m3 soit +2% du tarif moyen TTC**, sur l'ensemble des communes à l'exception de celles pour lesquelles des conditions tarifaires avaient été définies au moment de l'adhésion.

Le **niveau d'investissement** a progressé avec **9,9 M€** de travaux mandatés contre **8,6 M€** en 2024.

L'exécution du budget annexe « Eau Potable » fait apparaître un total de recettes de 51 995 341,51 € (fonctionnement + investissement).

Compte tenu des dépenses constatées au cours de l'exercice pour 42 782 492,37 €, **le résultat global de clôture de l'exercice** (ou fonds de roulement final) se situe à **9 212 849,14 €**.

En 2024, il se situait à 7 964 993,19 € soit une hausse de +15,7% (+1 248 K€) au cours de l'exercice.

Ce résultat est à apprécier au regard des restes à réaliser qui se chiffrent à :

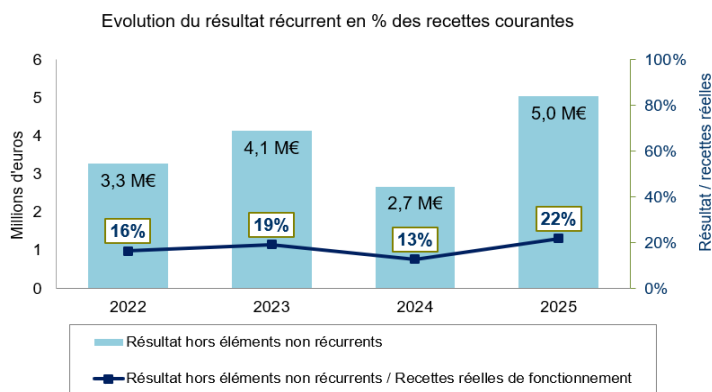
- Recettes restant à réaliser 5 644 646,18 €
- Dépenses restant à réaliser 12 090 501,48 €

En définitive, la réalisation du budget annexe « Eau Potable » au cours de l'exercice 2025 a permis de dégager un **résultat net de clôture positif de 2 766 993,84 €**, en baisse de -41% par rapport à 2024 (-1 946 K€).

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Le résultat de la section de fonctionnement

En € HT	Montant
Recettes totales	32 967 339,95
Dépenses totales	28 023 966,67
Résultat de l'exercice	4 943 373,28
Excédent reporté	4 712 853,38
Résultat global de fonctionnement	9 656 226,66



Hors excédent reporté, le résultat récurrent de l'exercice s'établit à 5 M€. Il progresse de **+2,3 M€** et représente **22% des recettes courantes** contre 13% en 2024.

Cette hausse significative s'analyse par la progression des recettes et la maîtrise des charges.

1.2. Les recettes réelles

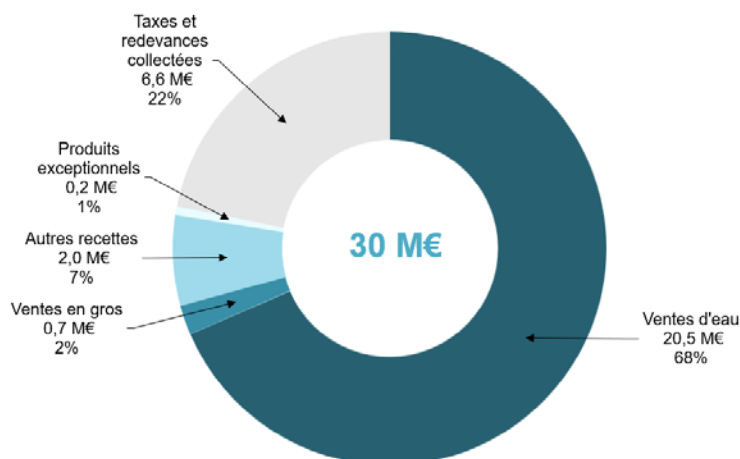
Hors excédent reporté, les recettes réelles se chiffrent à 30 M€. Leur **taux de réalisation** est de **106% par rapport aux prévisions budgétaires** (contre 99,5% en 2024).

En 2025, deux nouvelles redevances ont été mises en place par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, à savoir la *performance eau potable* et la *consommation eau potable*. Les montants collectés pour l'exercice se chiffrent respectivement à 912 K€ et 3 886 K€. Les autres redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui ne font que transiter par le SYDEC se chiffrent à 1 755 K€.

Afin d'évaluer les recettes propres au service, Il convient de déduire ces redevances pour analyser la progression des **recettes réelles** du service pour un montant de **23 430 K€ en progression de +8%** par rapport à 2024 soit **+1 795 K€**.

Après retraitement des éléments non récurrents à l'exercice, les **recettes réelles conservées et récurrentes** se chiffrent à 23 211 K€ et **progressent de +10,3% soit +2 170 K€**.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement pour 2025 est la suivante :



La progression des recettes s'analyse de la manière suivante :

➤ **Les ventes d'eau 20 549 K€ : progression de +14% soit +2 550 K€**

- La progression des tarifs de 0,04 € en 2025 génère +477 K€ de recettes supplémentaires.
- La progression des volumes facturés entre 2024 et 2025 (+11.6%) ainsi que la progression des abonnés génèrent une hausse des recettes de +724 K€. A noter que la consommation des abonnés particuliers a augmenté en 2025 passant de 76 m³ par abonné à 78 m³ par abonné. Toutefois depuis 2021 la consommation des abonnés particuliers a baissé de 7.1%.
- Les rattachements de 2024 génèrent 328 K€ de recettes supplémentaires contre 243 K€ en 2024 soit une hausse de +85 K€.
- Les nouvelles adhésions procurent +389 K€ pour Peyrehorade et +875 K€ pour Soorts-Hossegor.

➤ **Les ventes en gros 661 K€ : baisse de -41% soit -465 K€**

- -245 K€ par suite de l'adhésion de Peyrehorade.
- -274 K€ par suite de l'adhésion de Soorts-Hossegor.
- +54 K€ de recettes supplémentaires pour les autres ventes en gros.

➤ **Les autres produits 2 020 K€ : progression de +8% soit +142 K€**

- Les recettes des travaux de branchements (1 376 K€) progressent de +172 K€.
- Les subventions (24 K€) baissent de -128 K€. Elles sont perçues dans le cadre du Plan d'Action Territorial. L'objectif de ce plan est de reconquérir la qualité des eaux brutes en mettant en œuvre des actions pour faire évoluer les pratiques agricoles. Elles s'élèvent à 24 K€ contre 152 K€ en 2024 (dont 129 K€ pour la couverture des salaires versés par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental). Les subventions versées par l'Agence de l'eau pour la couverture des salaires du PAT n'ont pas été comptabilisées sur 2025.
- Les produits divers (275 K€) progressent de +52 K€. Ils comprennent les recettes de contrôle de poteaux incendie, les commissions pour frais de contrôle de l'Agence de l'Eau ainsi que les locations d'antenne pour la téléphonie. L'exercice 2025 intègre une **recette non récurrente** de 47 K€.
- Les frais d'accès aux services (345 K€) augmentent de +46 K€.

Au final, la **variation récurrente des autres produits** est de **+95 K€**.

➤ **Les produits exceptionnels 199 K€ : baisse de -432 K€**

L'exercice 2025 intègre des produits exceptionnels non récurrents à l'exercice pour **171 K€**.

L'exercice 2024 intégrait également des recettes exceptionnelles non récurrentes pour un montant de **594 K€** (dont 500 K€ d'excédent de trésorerie suite aux nouvelles adhésions).

Après retraitement de ces éléments, la **variation récurrente des produits exceptionnels** est de **-9 K€**.

➤ **Les reprises sur provisions créances clients :**

Tout comme en 2024, il n'y a pas de reprise sur provisions en 2025 pour accroître notre stock de provisions destiné à couvrir nos risques d'impayés sur les restes à recouvrer au Trésor.

Dans l'avenir, la reprise sur provision sera destinée à compenser le montant des admissions en non valeurs passées sur l'exercice.

➤ **Les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : 6,6 M€ de recettes**

Ces redevances ne font que transiter par le SYDEC. Le différentiel entre les montants perçus et reversés à l'Agence de l'eau est de **+380 K€ en 2025**, dont 313 K€ pour la redevance sur les prélèvements d'eau, 33 K€ pour la redevance pollution, 57 K€ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte, 5 K€ pour la redevance performance eau potable et -28 K€ pour la redevance sur la consommation d'eau potable.

La variation entre les montants perçus et reversés entre 2024 et 2025 est de **+76 K€**.

En conclusion, la progression des recettes trouve son origine dans la progression des redevances eau potable (tarifs et volumes facturés) ainsi que la progression des autres recettes (en particulier la hausse de l'activité branchement).

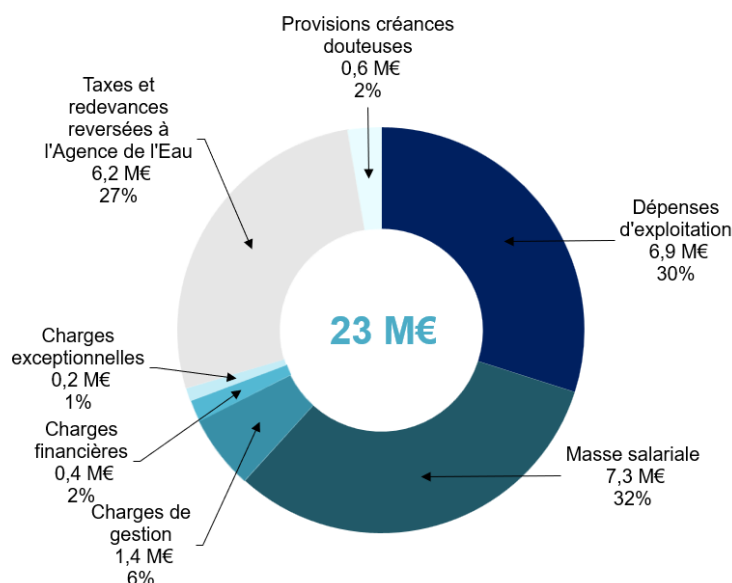
1.3. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles se chiffrent à 23 M€. Leur **taux de réalisation** est de **88,8% par rapport aux prévisions budgétaires**.

Les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ne font que transiter par le SYDEC et représentent 27% du total soit 6 173 K€. Elles doivent être déduites pour analyser la progression des **dépenses conservées**. Ces dernières se chiffrent à **16 819 K€** et sont **stables** par rapport à 2024 (-0,6 % soit -85 K€).

Après retraitement des éléments non récurrents à l'exercice, **les dépenses conservées récurrentes** s'élèvent à 16 513 K€ et **progressent de +0,2% soit +35 K€**.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 est la suivante :



La progression des dépenses est analysée de manière détaillée ci-après :

➤ **Les charges d'exploitation 6 852 K€ : baisse de -3% soit -175 K€**

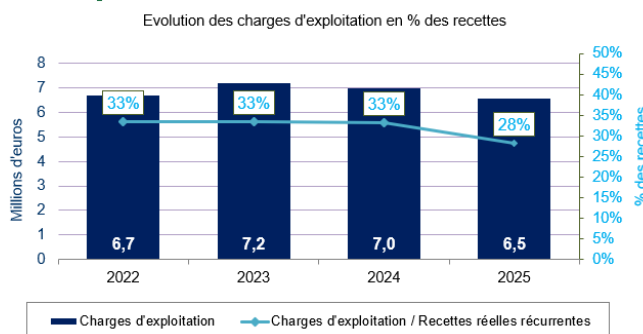
Les contrats groupés pour la fourniture d'électricité contribuent à cette baisse. Le poste énergie représente à lui seul 29% des charges d'exploitation et diminue de -13% entre 2024 et 2025 soit -308 K€. En récurrent, la variation du poste électricité est de **-547 K€**.

Les achats d'eau progressent de +58 K€.

Les achats de consommables et fournitures augmentent de +39 K€ (dont 9 K€ non récurrent en 2025) soit une **variation récurrente de +30 K€**.

Les prestations extérieures progressent de +51 K€ alors que les frais de télécommunications diminuent de -15 K€.

Au final, la **variation des charges d'exploitation** s'établit à **-423 K€**.



La part des charges d'exploitation dans les recettes diminue et représente **28% du total des recettes récurrentes** contre 33% les années précédentes. La progression des recettes est donc plus rapide que celles des charges.

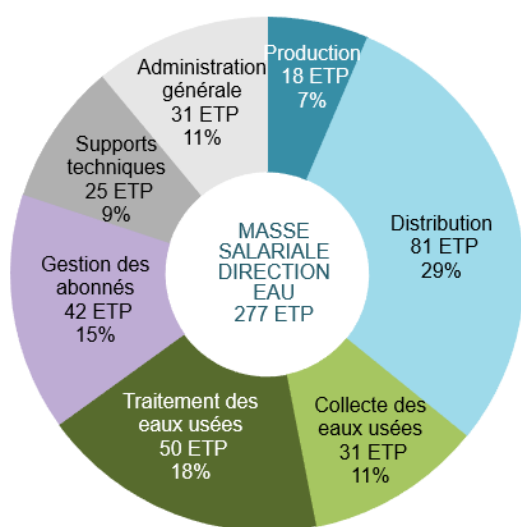
➤ **La masse salariale 7 276 K€ : progression de +7% soit +504 K€**

La masse salariale doit être analysée globalement sur les budgets de l'eau et de l'assainissement en raison des évolutions de périmètre qui ont des incidences sur la Direction de l'Eau dans son ensemble.

Son montant est de **12,8 M€** et représente 66% de la masse salariale totale du SYDEC. **L'effectif est d'environ 277 ETP** (équivalent temps plein) sur un total de 399,5 agents. La progression pour 2025 est de 17 ETP environ à la Direction Technique de l'Eau soit :

- 7 ETP en administration générale provenant de l'augmentation du poids budgétaire des budgets annexes Eau et Assainissement par rapport à l'ensemble des budgets du SYDEC.
- 2 ETP dans les fonctions supports techniques de la direction EAU,
- 8 ETP dans les fonctions techniques liées notamment à l'adhésion de Peyrehorade et la reprise en régie de Soorts Hossegor.

Cet effectif se répartit en 159 agents pour l'eau potable et 118 agents pour l'assainissement affectés dans les fonctions suivantes :

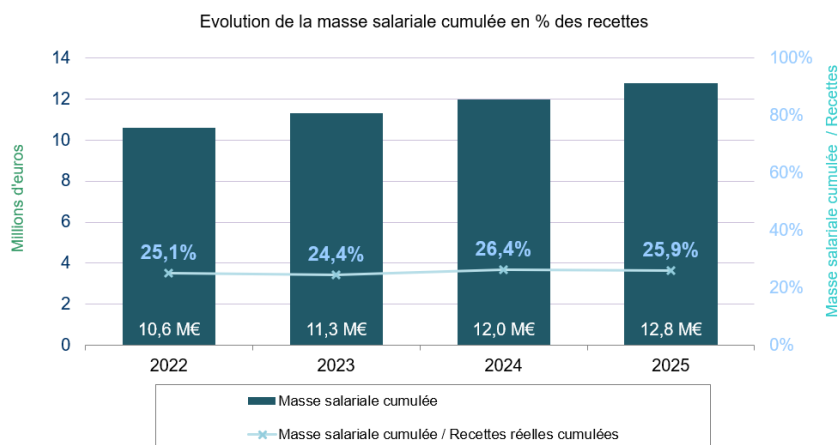


277 ETP répartis à **57 %** en **AEP** et **43 %** en **ASST** dont **23 %** pour les **fonctions supports** :

- 12 % pour les supports techniques
- 11% pour l'administration générale (RH, Moyens Généraux, Informatique, Assemblées, Communication, DT DICT)

La progression de la masse salariale eau et assainissement est de **+7%** (soit +790 K€) qui trouve son origine dans :

- La progression du Glissement Vieillesse Technicité.
- Le renforcement des services avec l'adhésion de Peyrehorade et l'exploitation en régie de Soorts Hossegor.
- La progression des besoins occasionnels pour remplacements, arrêts maladie, renforts ponctuels, etc.



La masse salariale représente 25,9% des recettes contre 26,4% en 2024. Diminution du ratio avec la progression des recettes constatée sur l'exercice.

➤ **Les charges de gestion 1 464 K€ : baisse de -5% soit -82 K€**

Ce chapitre comprend le montant des créances irrécouvrables, la refacturation des frais généraux des moyens de production et frais de structures refacturés du budget principal vers les budgets annexes ainsi que les frais d'hébergement sur le cloud soit :

- Baisse des créances irrécouvrables de -156 K€.
- Hausse des charges de structures de +77 K€.
- Baisse de l'hébergement sur cloud de -3 K€.

➤ **Les charges financières 390 K€ : stabilité avec +1 K€**

➤ **Les charges exceptionnelles 238 K€ : baisse de -333 K€**

- Baisse des remboursements de la régie d'avance de -2 K€.
- Baisse des fonds de coopération pour l'Afrique de -8 K€.
- Hausse des autres charges exceptionnelles de +45 K€.

L'exercice 2024 intégrait des recettes exceptionnelles non récurrentes pour un montant de 368 K, au final, la variation des charges exceptionnelles récurrentes est de +35 K€.

➤ **Les dotations pour dépréciation de créances clients 600 K€ :**

L'objectif est de constituer des provisions pour couvrir 100% de nos restes à recouvrer jusqu'à l'exercice N-2. A fin 2025, la dotation pour provision pour créances douteuses est de 2 341 K€ et couvre 100% de nos restes à recouvrer jusqu'à fin 2023.

L'objectif étant atteint, il n'a pas été fait de reprise sur provisions en 2025 mais une reprise sur provisions pourra être envisagée en 2026 pour neutraliser l'impact des admissions en non-valeur.

Les difficultés rencontrées dans le recouvrement des créances contribuent à accroître ce poste de charge.

1.4. Analyse des charges fixes

Dans la totalité des dépenses de fonctionnement, il est intéressant de calculer le pourcentage que représente les charges fixes à savoir les charges qui restent stables malgré le niveau d'activité (volumes consommés, nombre de raccordements).

Les charges retenues dans le calcul sont les suivantes :

- Autres charges externes (61-62).
- 21% du poste électricité (abonnement et taxes).
- Impôts et taxes (63).
- Masse salariale (012).
- Charges de structures refacturées par le budget Principal (6588).
- Charges financières (66).
- Quelques charges exceptionnelles (fonds de coopération, sinistres, participations).
- Amortissement net.

	2024	2025
% de charges fixes dans les dépenses totales	68,2%	72,3%

Ainsi 72,30% des dépenses sont fixes et en progression par rapport à 2024. Ce ratio élevé témoigne :

- d'une forte rigidité dans les dépenses, avec une part importante des coûts difficilement compressibles (salaires, contrats de maintenance, amortissements, etc.),
- d'une moindre flexibilité budgétaire,
- d'une sensibilité face aux variations de recettes.

1.5. Solde des opérations d'ordre

Dépenses d'ordre en K€		Recettes d'ordre en K€	
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	5 032	<i>Quote-part des subventions d'investissement</i>	846
<i>Cession des immobilisations</i>	0	<i>Production immobilisée</i>	2 138
TOTAL	5 032	TOTAL	2 984
SOLDE		2 048	-7%

Le solde des opérations d'ordre diminue de -7% soit -162 K€ avec :

- la baisse du coût des immobilisations (-2 K€),
- les cessions d'actifs (-4 K€),
- la hausse de la production immobilisée suite à la revalorisation des coûts (+156 K€).

La production immobilisée constatée en recettes d'opérations d'ordre permet de neutraliser une partie des dépenses de la section d'exploitation. Cette opération permet de valoriser les prestations et fournitures effectuées sur le patrimoine ainsi que les prestations exécutées par le personnel de la régie se rattachant à ces opérations d'investissement. Sa progression est de **+174 K€** pour la partie prestations et fournitures (intégrée dans le calcul de l'épargne brute récurrente).

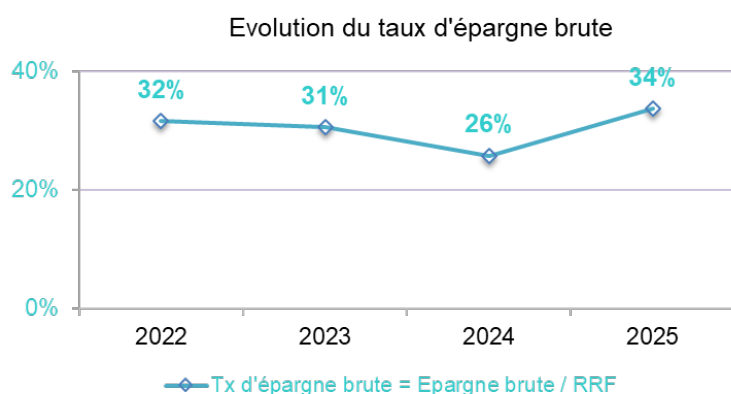
1.6. Epargne brute : autofinancement

L'analyse financière de ce Compte Administratif donne lieu à plusieurs retraitements visant à rétablir le caractère récurrent de l'épargne :

- transfert en investissement des flux de fonctionnement à caractère exceptionnel,
- intégration de la production immobilisée pour sa part consacrée aux fournitures de matériel dans le calcul de l'épargne brute,
- déduction de recettes ou de charges imputables à des années antérieures.

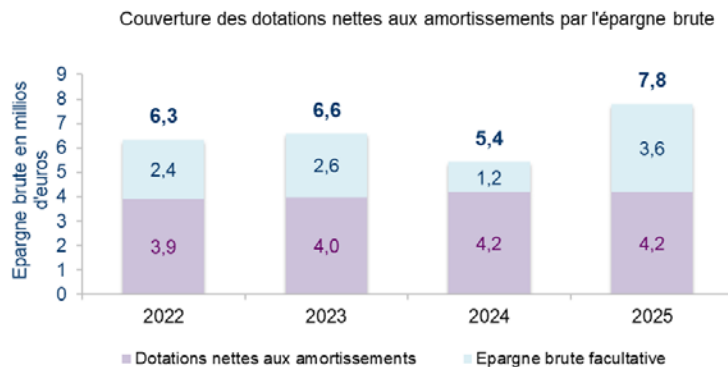
L'épargne brute retraitée se chiffre à **7 805 K€**. Elle permet de financer le remboursement du capital des emprunts et pour le surplus, contribue au financement de la section d'investissement.

Ainsi, la hausse des recettes récurrentes retraitées (**+2170 K€**) pour une progression des charges (**+35 K€**), cumulée à la baisse du différentiel sur les taxes encaissées et reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (**+76 K€**) et à la production immobilisée citée plus haut (**+174 K€**), conduit à une **progression de l'épargne brute récurrente** de **+44%** soit **+2 385 K€**.



Le taux d'épargne brute représente **34% des recettes courantes**, en nette progression et toujours supérieur au **seuil de vigilance de 20%** sur les budgets M49.

Les budgets M49 sont contraints par une épargne brute minimale obligatoire destinée à couvrir le remboursement du capital des emprunts. Ainsi, l'épargne brute minimale est égale à la dotation nette aux amortissements : dotation aux amortissements – quote-part des subventions d'équipement reprise en fonctionnement.



Avec une épargne brute de 7,8 M€, le budget eau potable couvre d'un **facteur de 1,86** en 2025 ses dotations nettes aux amortissements contre 1,29 en 2024.

De plus, l'épargne brute couvre de presque 6 fois le remboursement du capital en 2025 (contre 4 fois en 2024).

En conclusion, les mesures prises en 2025 pour préserver l'équilibre financier du service ont permis **de maintenir un niveau d'épargne brute suffisant** pour garantir l'autofinancement des investissements et éviter un recours excessif à l'endettement.

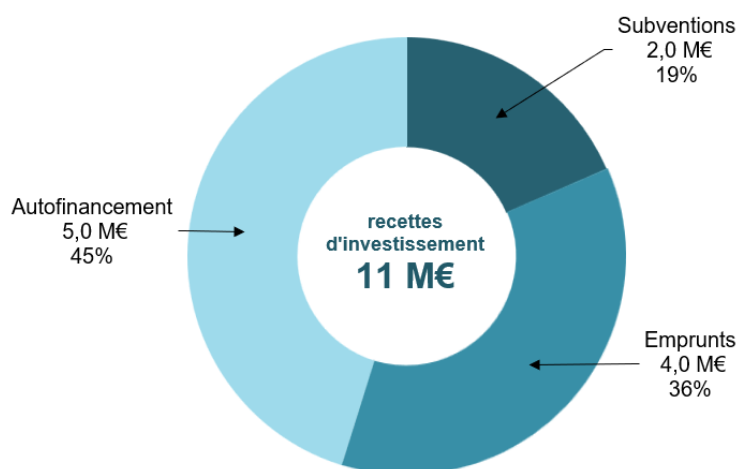
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Le solde de la section d'investissement

En € HT	Montant
Recettes totales	13 984 802,07
Dépenses totales	14 758 525,70
Solde de l'exercice	-773 723,63
Excédent reporté	330 346,11
Solde global d'investissement	-443 377,52

2.2. Les recettes de la section d'investissement

11 M€ de recettes d'investissement qui se répartissent de la manière suivante :



➤ Les subventions 2 M€ :

La part des subventions dans le financement des investissements a augmenté et représente 19% des financements en 2025 contre 17% en 2024.

➤ Les emprunts 4 M€ :

- En 2025, un emprunt de 4 M€ a été contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux. Sa durée est de 25 ans au taux du LIVRET A +0,40%.
- Un emprunt de 0,4 M€ est récupéré avec l'adhésion de la commune de Peyrehorade.
- Le remboursement en capital se chiffre à 1,3 M€.
- En conséquence, l'encours progresse de 3,1 M€ sur la période et présente les caractéristiques suivantes :

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Montant de l'encours	16,6 M€	13,5 M€
Part de la dette à taux fixe	29%	38%
Part de la dette à taux variable	71%	62%

La dette du budget annexe eau potable est 100% sécurisée et répartie en 2/3 à taux variable et 1/3 à taux fixe. La progression de la dette à taux variable est plus impactée par la conjoncture économique et la hausse des taux d'intérêt. Cet équilibre est toutefois le gage d'une saine gestion de l'encours.

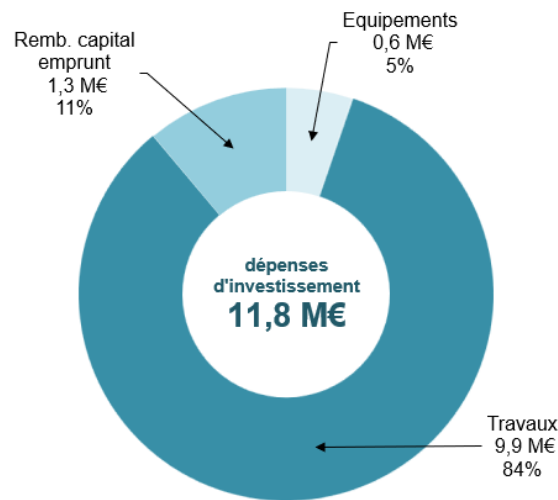
Afin de couvrir les restes à réaliser, ce budget dispose également d'un contrat de 3,5 M€ négocié auprès de la Banque Postale pour une durée de 20 ans au taux fixe de 3,87%, mobilisable jusqu'à fin Mars 2027 (non inclus dans le montant de l'encours à fin 2025).

➤ **L'autofinancement 5 M€ :**

Il représente 45% des financements (solde des opérations d'ordre + affectation de résultat) contre 53% en 2024.

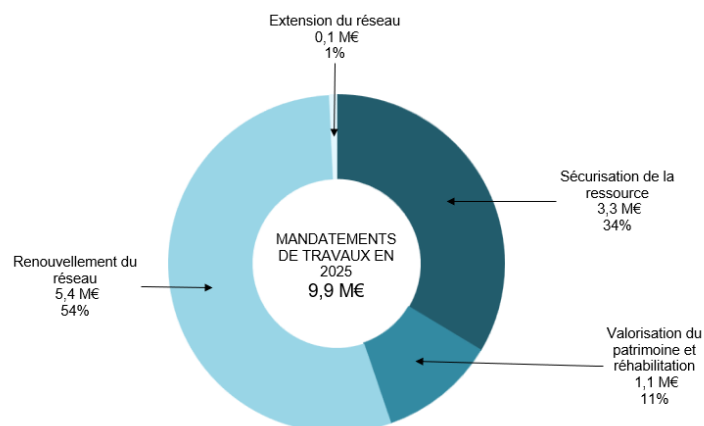
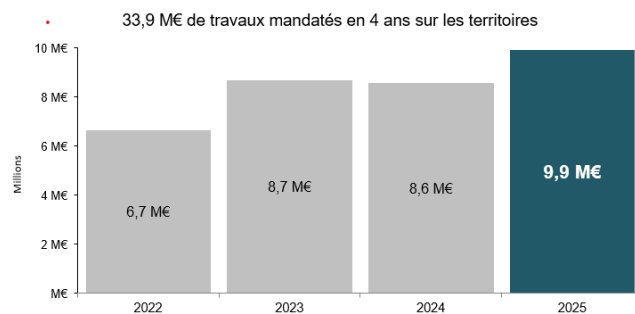
2.3. Les dépenses de la section d'investissement

11,8 M€ de dépenses d'investissement qui se répartissent de la manière suivante :



➤ **Les travaux réalisés sur les territoires 9,9 M€ :**

Les travaux mandatés en 2025 restent soutenus et supérieurs à la moyenne des 4 dernières années égale à 8,5 M€.



➤ **Les équipements 0,6 M€ :**

- 200 K€ pour le matériel et l'outillage industriel,
- 90 K€ pour les matériels et logiciels informatiques,
- 165 K€ pour l'achat de compteurs,
- 48 K€ pour l'achat de pompes,
- 3 K€ pour l'aménagement des bâtiments d'exploitation,
- 18 K€ pour les études.

➤ **Le remboursement du capital 1,3 M€ :**

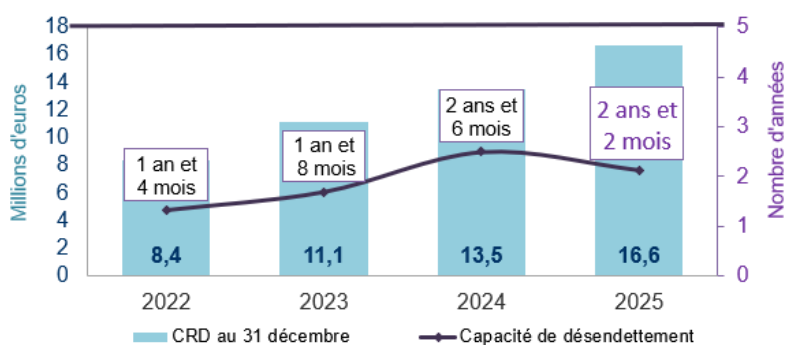
Il est sensiblement analogue à 2024. L'annuité de la dette représente 7,4% des recettes réelles récurrentes contre 8% en 2024.

3. LES RESULTATS FINANCIERS

Indicateurs financiers	CA 2025	CA 2024	Variation	En %
Résultat de fonctionnement récurrent	5 031 K€	2 657 K€	2 374 K€ ↗	89%
en % des recettes	22%	13%		
Epargne brute récurrente (1)	7 805 K€	5 420 K€	2 385 K€ ↗	44%
en % des recettes	34%	26%		
Epargne nette récurrente (2)	6 485 K€	4 122 K€	2 363 K€ ↗	57%
en % des recettes	28%	20%		
Programme de travaux	9 931 K€	8 571 K€	1 360 K€ ↗	16%
Capacité de désendettement (3)	2 ans et 2 mois	2 ans et 6 mois		

- (1) Epargne brute : comparaison des recettes et dépenses réelles pour financer le remboursement en capital et pour le surplus autofinancer les investissements.
- (2) Epargne nette : Epargne brute diminuée de l'amortissement de la dette.
- (3) Capacité de désendettement : rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute récurrente. Cet indicateur définit le nombre d'années dont on aurait théoriquement besoin pour rembourser la dette si on y affectait toute la capacité d'autofinancement brut. Le SYDEC s'est fixé comme objectif un maximum de 5 années.

Avec la progression de l'épargne brute et la hausse maîtrisée de l'encours, le ratio de capacité de désendettement s'améliore. Il faudrait 2 ans et 2 mois pour rembourser l'intégralité de la dette du budget eau potable.



Amélioration du ratio. Il témoigne d'une très bonne solvabilité du budget eau potable.

Un emprunt de 3,5 M€ est déjà négocié mais n'a pas été mobilisé en 2025. Il permet de couvrir nos restes à réaliser.

L'analyse des résultats du Compte Administratif 2025 du budget eau potable met en évidence une progression des recettes (due à l'augmentation des tarifs et des volumes) et une maîtrise des charges.

Notons également une progression des travaux qui sont supérieurs à la moyenne des 4 dernières années.

La situation financière est solide et permet d'assurer les travaux nécessaires sur la ressource en eau (qualité et sécurisation d'approvisionnement) ainsi que sur l'entretien et le renouvellement du patrimoine (ouvrages et réseaux).

4. LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

La capacité de financement	11 703 K€
- Epargne nette constatée en 2025	5 672 K€
- Résultat transféré	0 K€
- Subventions et participations	2 029 K€
- Avances et emprunts	4 000 K€
- Annulations de mandats	2 K€
Le besoin de financement	10 455 K€
- Immobilisations	10 455 K€
- Annulations de recettes	0 K€

L'examen du besoin de financement, au regard de la capacité de financement, permet de dégager la variation du fonds de roulement qui s'élève à +1 248 K€.

Avec un résultat global de fonctionnement de 9 656 K€ et un résultat global d'investissement de -443 K€, le fonds de roulement final se chiffre à 9 213 K€. Le budget annexe eau potable a ainsi augmenté son fonds de roulement.

5. AFFECTATION DE RESULTAT

Le **résultat cumulé de la section de fonctionnement** à la clôture de l'exercice est de **9 656 226,66 €** et il convient d'affecter une partie de ce résultat au financement de la section d'investissement.

Pour déterminer le besoin d'affectation, il faut tenir compte du solde d'exécution de la section d'investissement de -443 377,52 € corrigé du solde des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement pour -6 445 855,30 €.

Ainsi le besoin d'affectation est de :

- Solde d'exécution :	-443 377,52 €
- Solde des restes à réaliser :	-6 445 855,30 €
- Besoin d'affectation	-6 889 232,82 €

Compte tenu de ce besoin d'affectation et du résultat cumulé de fonctionnement de **9 656 226,66 €**, il est proposé de reporter, sur le Budget Supplémentaire 2026, un **excédent de fonctionnement** de **2 766 993,84 €**.

Il convient par ailleurs de prendre acte de la **concordance du Compte de Gestion** et du **Compte Administratif** et d'affecter la somme de **6 889 232,82 € en réserves facultatives** au compte 1068 et d'imputer **2 766 993,84 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement**.

Tel est le Compte Administratif 2025 du Budget annexe « Eau Potable » soumis pour avis.

Ainsi, Monsieur le 2^{ème} Vice-Président du SYDEC propose aux membres du Collège Eau Potable de la Commission Départementale Eau de rendre un avis favorable pour :

- 1°) approuver le Compte Administratif du Budget annexe « Eau Potable » pour l'exercice 2025,
- 2°) prendre acte de la concordance constatée entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif,
- 3°) affecter la somme de 6 889 232,82 € en réserves facultatives au compte 1068,
- 4°) imputer la somme de 2 766 993,84 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement.

POINT N° 04

**Adoption du Compte de Gestion
Budget annexe « Eau Potable »
Exercice 2025**

Le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2025 s'établit comme suit :

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de 2025
Investissement	330 346,11		-773 723,63	-443 377,52
Fonctionnement	7 634 647,08	2 921 793,70	4 943 373,28	9 656 226,66
TOTAL	7 964 993,19	2 921 793,70	4 169 649,65	9 212 849,14

Ainsi, Monsieur le 2^{ème} Vice-Président propose aux membres du Collège Eau Potable de la Commission Départementale Eau de rendre un avis favorable pour :

1°) adopter le Compte de Gestion du Budget annexe « Eau Potable », dressé par le Receveur pour l'exercice 2025.

2°) prendre acte de la concordance des résultats dudit Compte de Gestion avec le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

POINT N° 05

Adoption du Budget Supplémentaire
Budget annexe « Eau potable »
Exercice 2026

Le Budget Supplémentaire du service public d'eau potable intègre des ajustements non identifiés au moment de l'élaboration du Budget Primitif qui se décomposent ainsi :

- En section de fonctionnement :
 - Reprise de l'excédent 2025 du SYDEC,
 - Ajustements divers de charges et de produits.
- En section d'investissement :
 - Reports de l'exercice 2025,
 - Reprise du solde d'investissement reporté 2025,
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2025 en réserves,
 - Ajustements divers en dépenses et recettes.

Ainsi, le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026 du Budget Annexe « Eau Potable » s'établit en recettes et dépenses totales à 14 983 969,93 € qui se décompose en :

• Section de fonctionnement	2 766 993,84 €
• Section d'investissement	12 216 976,09 €

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles

Aucun ajustement de crédit sur les recettes de fonctionnement, à l'exception de la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de **2 767 K€**.

Les recettes d'ordre

Aucun ajustement n'est prévu sur les recettes d'ordre de fonctionnement qui se retrouvent en dépenses d'ordre d'investissement.

Les dépenses réelles

Les ajustements sur les dépenses réelles de fonctionnement sont de **+408 K€** (soit +1,6%) et se répartissent de la manière suivante :

- Charges d'exploitation	66 K€
• Sous-traitance	5 K€
• Location matériel	7 K€
• Honoraires	4 K€
• Evacuation des boues de Ondres	40 K€
• Régularisation taxe performance 2025	10 K€
- Charges de personnel	47 K€
• Personnel affecté	15 K€
• Personnel services supports	32 K€
- Taxes et surtaxes reversées	63 K€
• Régularisation rattachement pollution 2024	24 K€
• Régularisation rattachement modernisation 2024	30 K€
• Régularisation taxe consommation 2025	9 K€
- Autres charges de gestion	132 K€
• Charges de structures	132 K€
- Charges financières	-20 K€
- Charges exceptionnelles	120 K€
• Ajustement pour annulation recettes facturation	80 K€
• Ajustement pour annulation de titres sur exercices antérieurs	40 K€

Si l'on exclut les éléments non récurrents, **la progression des dépenses réelles conservées récurrentes** entre le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire est de **+1,5% (+295 K€)** et s'explique par :

- Les charges d'exploitation :

En récurrent, la progression est de **+16 K€** soit **+0,2%**. Il s'agit d'ajustement de crédits non connus au moment du budget primitif.

- La masse salariale :

La progression de la masse salariale est de **+47 K€** soit **+0,6%** par rapport au Budget Primitif et s'explique par plusieurs facteurs :

- 📊 La modification des clés de répartition entre les différents budgets pour le personnel administratif (services supports) basée sur le dernier compte administratif progresse pour le budget eau potable et fait peser +32 K€ supplémentaire sur la masse salariale de ce budget.
- 📊 Un ajustement sur les périodes de tuilage pour +15 K€.

- Les charges de gestion :

Progression de **+132 K€** soit **+6,2%** des charges de structures entre le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire suite à l'augmentation tarifaire du carburant.

- Les charges financières :

Diminution de **-20 K€** soit **-4,1%** avec le réajustement de l'emprunt contracté fin d'année 2025.

- Les charges exceptionnelles :

La progression est de **+120 K€** soit **+64,5%** pour faire suite à de nombreuses annulations de recettes de 2025 (travaux sur devis et facturation de redevances eau potable).

Les dépenses d'ordre

	2026
Autofinancement complémentaire	2 359 K€

Le nouvel équilibre de la section de fonctionnement

Pour l'exercice 2026, le virement à la section d'investissement s'élève à 3 701 K€ (BP+BS) et représente le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement.

Si l'on exclut l'excédent reporté de fonctionnement de 2025 pour 2 767 K€, ainsi que les **éléments non récurrents** de l'exercice à savoir :

- Evacuation des boues de Ondres pendant les travaux de THALIE (**+40 K€** prévus au BS),
- Reversement à l'agence de l'eau de la redevance performance eau potable au titre de 2025 (**+10 K€** prévu au BS),
- Régularisation pour les rattachements 2024 du reversement à l'agence de l'eau pour la pollution (**+24 K€** prévu au BS),
- Régularisation pour les rattachements 2024 du reversement à l'agence de l'eau pour la modernisation (**+30 K€** prévu au BS),
- Reversement à l'agence de l'eau pour la consommation au titre de 2025 (**+9 K€** prévu au BS),
- Dépenses imprévues d'exploitation (**+200 K€** prévus au BP).

le résultat prévisionnel récurrent de l'exercice 2026 devrait s'établir à environ **+1 247 K€** soit une baisse de **-19%** (-295 K€) par rapport au BP 2026.

La comparaison des seules recettes et dépenses réelles de l'exercice permet d'établir le nouveau niveau d'**épargne brute** de l'exercice. C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer le remboursement du capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice et, pour le surplus, de contribuer au financement de la section d'investissement.

Elle se situe à :

- Recettes réelles	+29 603 K€
(1) Hors résultats reportés	
- Dépenses réelles	-26 285 K€
Nouvelle épargne brute de l'exercice	+3 318 K€

Corrigée des **éléments non récurrents** précédemment cités (**+313 K€**) et de la production immobilisée consacrée aux achats de fournitures d'un montant cumulé (BP+BS) de **+634 K€**, **la nouvelle épargne brute récurrente** se chiffre à **4 265 K€** en baisse de **-6%** (-295 K€) par rapport au Budget Primitif.

Ce niveau d'épargne brute récurrente permet de calculer la capacité de désendettement mesurée par le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute.

La capacité de désendettement prévisionnelle se situe à **4 ans et 5 mois**, contre 4 ans et 1 mois au Budget Primitif.

Indicateurs financiers	BP + BS 2026	BP 2026	Variation	En %
Résultat de fonctionnement récurrent	1 247 K€	1 542 K€	-295 K€ 	-19%
en % des recettes	5,4%	6,7%		
Epargne brute récurrente (1)	4 265 K€	4 560 K€	-295 K€ 	-6%
en % des recettes	18,6%	19,9%		
Epargne nette récurrente (2)	2 875 K€	3 090 K€	-215 K€ 	-7%
en % des recettes	12,5%	13,5%		
Programme de travaux	22 971 K€	12 500 K€	10 471 K€ 	84%
Capacité de désendettement	4 ans et 5 mois	4 ans et 1 mois		

A retenir : des résultats financiers en baisse par rapport au Budget Primitif. La progression des dépenses s'explique par la hausse des charges de structure ainsi qu'un ajustement pour annulation de titres sur exercices antérieurs.

Les résultats attendus seront vraisemblablement plus favorables que les prévisions budgétaires. Il est toutefois nécessaire de maintenir sur ce budget une forte capacité de financement pour faire face aux futurs investissements.

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Elles s'élèvent à **12 217 K€** et se décomposent en :

- Report de l'exercice 2025	5 645 K€
- Autofinancement complémentaire	2 359 K€
- Propositions nouvelles	4 213 K€

Les propositions nouvelles se répartissent de la manière suivante :

- Subventions :	608 K€
• Subventions de l'Agence de l'Eau	0 K€
• Subventions du Conseil Départemental	-15 K€
• Participations diverses	523 K€
• Subventions des communes	100 K€
- Emprunts	-3 284 K€
- Affectation du résultat 2025	6 889 K€

Les dépenses

Elles s'élèvent à **12 217 K€** et se décomposent en :

- Report de l'exercice 2025	12 091 K€
- Déficit d'investissement reporté	443 K€
- Propositions nouvelles	-317 K€

Les propositions nouvelles se répartissent de la manière suivante :

- Remboursement en capital	-80 K€
- Immobilisations incorporelles	8 K€
• Logiciels	8 K€
- Immobilisations corporelles	41 K€
• Achat de terrain	16 K€
• Matériel industriel	25 K€
- Travaux	-286 K€
• Ajustements sur programmes antérieurs	-286 K€

La nouvelle épargne nette

Compte tenu du remboursement en capital des emprunts de -1 390 K€ et du niveau d'épargne brute, **l'épargne nette de l'exercice** se situe à **1 928 K€**.

En tenant compte des mêmes corrections, **l'épargne nette prévisionnelle récurrente** se chiffre à **2 875 K€** représentant **12,5% des recettes réelles récurrentes** contre 13,5% au Budget Primitif.

Tel est le projet de Budget Supplémentaire 2026, du budget eau potable soumis pour avis.

Ainsi, Monsieur le 2^{ème} Vice-Président propose aux membres du Collège Eau Potable de la Commission Départementale Eau de rendre un avis favorable pour approuver le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Eau Potable » pour l'exercice 2026 arrêté à la somme de :

• Section de fonctionnement	2 766 993,84 €
• Section d'investissement	12 216 976,09 €

POINT N° 06

**SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE
AU TITRE DE L'EXERCICE 2025**

Le présent point a pour objet l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025 des communes adhérentes exploitées en régie et des communes relevant d'une Délégation de Services Publics (DSP).

Il est à noter que ce rapport intègre :

- les indicateurs de performance rendus obligatoires pour les services publics d'eau et d'assainissement par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007,
- une consolidation générale des services publics des collectivités adhérentes.

Les données relatives à l'exercice 2025 des 2 communes gérées dans le cadre d'une DSP ont été transmises par les exploitants au travers de leur Rapport Annuel du Délégué (RAD) :

- SUEZ pour Seignosse
- SOGEDO pour Lit et Mixe

157 collectivités sont adhérentes aux compétences collecte des eaux usées et/ou traitement des eaux usées et/ou élimination des boues.

123 communes sont d'équipées d'un système d'assainissement collectif (réseau de collecte et/ou station d'épuration).

Les données techniques, les indicateurs de performance et les prix présentés sont les résultats consolidés des collectivités adhérentes qui sont toutes exploitées en régie directe.

1 - Présentation des indicateurs de performance 2025

Les indicateurs de performance réglementaires sont renseignés dans la base de données de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les tableaux ci-après présentent les indicateurs descriptifs de service et indicateurs de performance 2025.

ABONNES

	IP / ID	123 COMMUNES EN REGIE			2 COMMUNES EN DSP	
		Objectifs SYDEC	2024	2025	SEIGNOSSE 2025 (SUEZ)	LIT ET MIXE 2025 (SOGEDO)
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D201.0	-	135 521	146 023	9 962	1 262
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	P201.1	100 %	99,4 %	98,6 %	NC	74 %
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P251.1	0 / 1 000 habitants desservis	0,000 / 1 000 habitants desservis	0,005 / 1 000 habitants desservis	0 / 1 000 habitants desservis	0 / 1 000 habitants desservis
Taux de réclamations écrites	P258.1	< 3 pour 1 000 abonnés	0,3 pour 1 000 abonnés	0,4 pour 1 000 abonnés	7,39 pour 1 000 abonnés	2,79 pour 1 000 abonnés

RESEAU

	IP / ID	Objectifs SYDEC	2024	2025	SEIGNOSSE 2025 (SUEZ)	LIT ET MIXE 2025 (SOGEDO)
Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	D202.0	-	29	29	0	NC
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	P202.2B	> 75 points	91 points	90 points	84 points	85 points
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	P252.2	< 5 pour 100 km	1,8 pour 100 km	1,7 pour 100 km	0,00 pour 100 km	5,00 pour 100 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	P253.2	> 0,30 %	0,41 %	0,44 %	0,00 %	0,00 %

COLLECTE

IP / ID	Objectifs SYDEC	2024	2025	SEIGNOSSE 2025 (SUEZ)	LIT ET MIXE 2025 (SOGEDO)
---------	-----------------	------	------	-----------------------	---------------------------

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P255.3	100 points	100 points	100 points	NC	60 points
--	--------	------------	------------	------------	----	-----------

BOUES

IP / ID	Objectifs SYDEC	2024	2025	SEIGNOSSE 2025 (SUEZ)	LIT ET MIXE 2025 (SOGEDO)
---------	-----------------	------	------	-----------------------	---------------------------

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en TMS	D 203.0	-	2 037	2 370	151,4	30,10
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P206.3	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

EPURATION

IP / ID	Objectifs SYDEC	2024	2025	SEIGNOSSE 2025 (SUEZ)	LIT ET MIXE 2025 (SOGEDO)
---------	-----------------	------	------	-----------------------	---------------------------

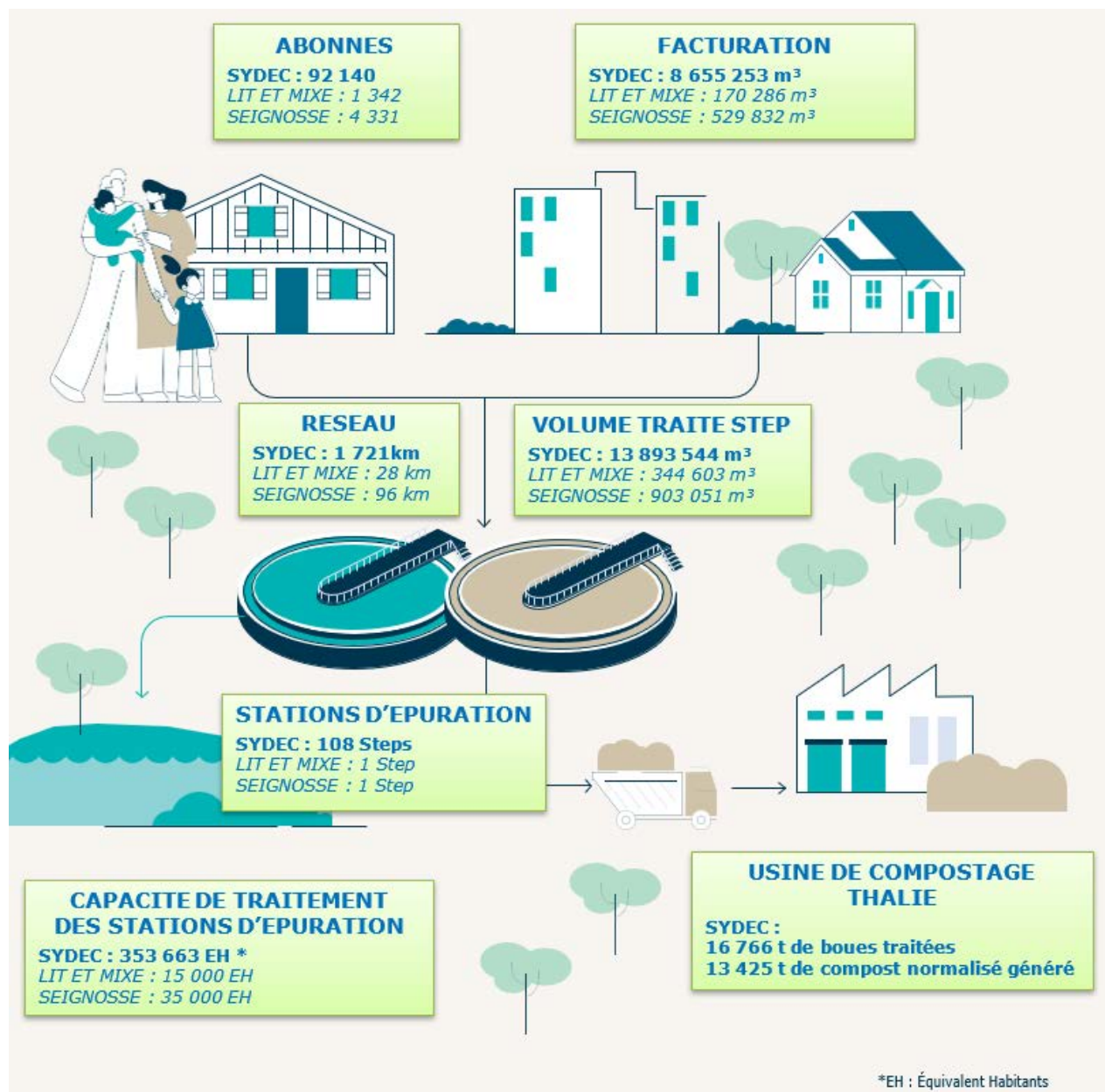
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	P254.3	98% avec aucun bilan non conforme sur la même station sur 3 années consécutives	99 %	99 %	NC	NC
--	--------	---	------	------	----	----

GESTION FINANCIERE

IP / ID	Objectifs SYDEC	2024	2025	SEIGNOSSE 2025 (SUEZ)	LIT ET MIXE 2025 (SOGEDO)
---------	-----------------	------	------	-----------------------	---------------------------

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P207.0	-	0,003 €/m³	0,002 €/m³	0,000 €/m³	0,000 €/m³
Durée d'extinction de la dette du SYDEC	P256.2	< 7 ans	4 ans et 6 mois	3 ans et 8 mois	3 ans et 8 mois (Indicateur SYDEC)	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P257.0	5 % à 3 mois 2 % à 1 an	7,0 % à 3 mois 2,8 % à 1 an	6,2 % à 3 mois 2,1 % à 1 an	0,53 %	0,73 %

2 - Consolidation technique générale SYDEC et DSP



2-1 Adhérents exploités en régie (SYDEC) + adhérents en DSP

En 2025, 110 stations d'épuration ont permis de traiter 15,1 millions de m³ d'eaux usées (13 893 544 m³ gérés en régie directe par le SYDEC et 1 247 654 m³ gérés par les délégataires SUEZ et SOGEDO dans le cadre des DSP).

Le parc est capable de traiter la pollution de 403 663 EH (Equivalent Habitants).

759 postes de relevage sont recensés sur les 1 844 km de réseaux d'assainissement collectif.

9 355 371 m³ d'eaux usées ont été facturés à 97 903 abonnés (92 140 abonnés gérés en régie directe par le SYDEC et 5 763 gérés par des sociétés privées dans le cadre des DSP).



13 893 544 m³ d'eau traitées régie SYDEC
344 603 m³ d'eau traitées LIT ET MIXE
903 051 m³ d'eau traitées SEIGNOSSE



1 721 km de réseau régie SYDEC
28 km de réseau LIT ET MIXE
95 km de réseau SEIGNOSSE



92 140 abonnés régie SYDEC
1 432 abonnés LIT ET MIXE
4 331 abonnés SEIGNOSSE

2-2 Adhérents exploités en régie (SYDEC)

En 2025, 108 stations d'épuration ont permis de traiter 13,9 millions de m³ d'eaux usées.

Le parc du Syndicat est capable de traiter la pollution de 353 663 EH et se compose de différents types de stations :

- Boues activées : 58
- Filtres plantés de macrophytes (roseaux) : 35
- Filtres à sable : 6
- Lagunes : 5
- Disques biologiques : 2
- Filtres bactériens : 2

704 postes de relevage sont recensés sur les 1 721 km de réseaux d'assainissement collectif.

L'usine de compostage THALIE a traité 16 766 tonnes de boues d'épuration et produit 13 425 tonnes de compost normalisé.

8 655 253 m³ d'eaux usées ont été facturés à 92 140 abonnés.

355 nouveaux branchements ont été réalisés au cours de l'année 2025.

29 autorisations et conventions de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau de collecte sont suivies par les services du SYDEC.

2-3 Adhérents exploités en Délégation de Service Public en 2025 (Seignosse et Lit et Mixe)

2 stations d'épuration de 50 000 EH ont permis de traiter 1 247 654 m³ d'eaux usées.

55 postes de relevage sont recensés sur les 123 km de réseaux d'assainissement collectif.

700 118 m³ d'eaux usées ont été facturés à 5 763 abonnés.

3 - Evolution des redevances et du coût du service public

Pour 2026, le prix moyen de l'assainissement collectif au SYDEC pour les abonnés en régie est de **2,310 € HT/m³** soit **2,640 € TTC/m³**.

Pour les abonnés en régie bénéficiant du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif, le prix moyen 2026 au SYDEC est de **3,915 € HT/m³** soit **4,818 € TTC/m³**.

Pour les abonnés en DSP :

Prix moyen de l'assainissement collectif :

SEIGNOSSE : **1,764 € HT/m³** soit **2,040 € TTC/m³**

LIT ET MIXE : **1,794 € HT/m³** soit **2,073 € TTC/m³**

Prix moyen de l'eau assainie :

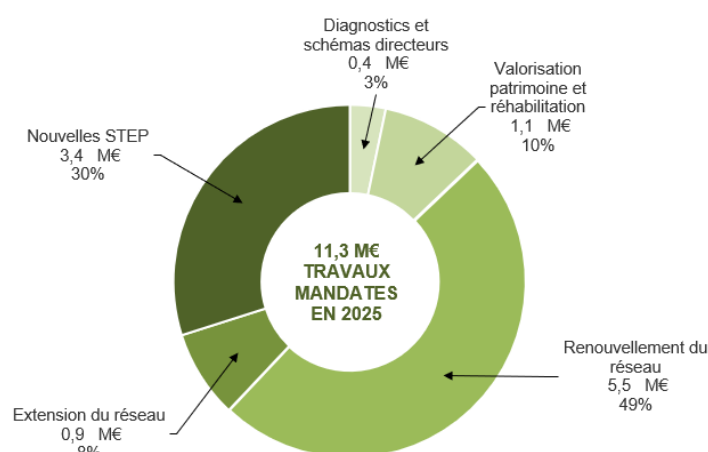
SEIGNOSSE : **3,399 € HT/m³** soit **4,248 € TTC/m³**

LIT ET MIXE : **3,947 € HT/m³** soit **4,850 € TTC/m³**

Le prix de l'assainissement collectif pour l'année 2026, pour chaque commune, est précisé dans le rapport 2025.

4 - Effort d'équipement

En 2025, le SYDEC a réalisé 11,3 M€ de travaux répartis comme suit :



Sur la période 2021-2025, l'effort d'équipement engagé pour le service public de l'assainissement collectif s'est élevé à 86,8 M€.

5 - Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers s'améliorent en 2025 par rapport à 2024 avec une capacité de désendettement à 3 ans et 8 mois et une épargne nette récurrente de 6 477 k€.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Nombre d'abonnés	75 242	76 643	81 042	83 160	92 140
Produits d'activités	20 802 K€	22 262 K€	24 816 K€	24 369 K€	26 082 K€
Résultat de fonctionnement récurrent	2 982 K€	2 982 K€	3 380 K€	1 050 K€	3 053 K€
Epargne brute récurrente	8 624 K€	9 133 K€	9 926 K€	8 392 K€	10 479 K€
Encours de dette	37 343 K€	38 361 K€	39 693 K€	39 568 K€	39 390 K€
Capacité de désendettement de l'exercice	4 ans et 4 mois	4 ans et 3 mois	4 ans	4 ans et 6 mois	3 ans et 8 mois
Epargne nette récurrente	5 159 K€	5 294 K€	5 991 K€	4 259 K€	6 477 K€
Niveau d'investissement (Travaux hors régie)	12 486 K€	7 714 K€	12 751 K€	14 819 K€	11 359 K€

Toutes les informations présentées ci-avant sont issues du rapport d'activité 2025 adressé à l'ensemble des communes adhérentes.

Ainsi, Monsieur le Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement propose aux membres de la Commission Départementale EAU de rendre un avis favorable sur :

- le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025 (rapport d'activité 2025) des communes adhérentes exploitées en régie par le SYDEC,
- les rapports annuels des délégataires ainsi que les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025 des communes adhérentes Seignosse exploitées en DSP par la société SUEZ, et Lit et Mixe exploitée en DSP par la société SOGEDO.

POINT N° 07

**Adoption du Compte Administratif
Budget annexe « Assainissement Collectif »
Exercice 2025**

En 2025, le **périmètre** du SYDEC a évolué avec l'adhésion de la commune de Peyrehorade pour la compétence collecte des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le **nombre d'abonnés** exploité en régie est de **92 140** contre 83 160 en 2024 soit une **progression de +10,8%**.

Suite aux décisions prises lors des Comités Territoriaux, **les redevances assainissement 2025 ont progressé de 0,04 centimes HT/m3** soit **+1,6% du tarif moyen TTC**, sur l'ensemble des communes à l'exception de celles pour lesquelles des conditions tarifaires avaient été définies au moment de l'adhésion.

Le Comité Territorial des **Grands Lacs** a décidé d'une **hausse de prix de 0,08 € HT/m3** en 2025 pour rester stable en 2026.

Le **niveau d'investissement** a **baissé** avec **11,3 M€** de travaux mandatés contre **14,8 M€** en 2024.

L'exécution du budget annexe « Assainissement Collectif » fait apparaître un total de recettes de 53 681 392,12 € (fonctionnement + investissement).

Compte tenu des dépenses constatées au cours de l'exercice pour 55 835 473,19 €, **le résultat global de clôture de l'exercice** (ou fonds de roulement final) se situe à **-2 154 081,07 €**. En 2024, il se situait à 139 381,67 € soit une baisse de -2 293 462,74 € sur la période.

Ce résultat est à apprécier au regard des restes à réaliser qui se chiffrent à :

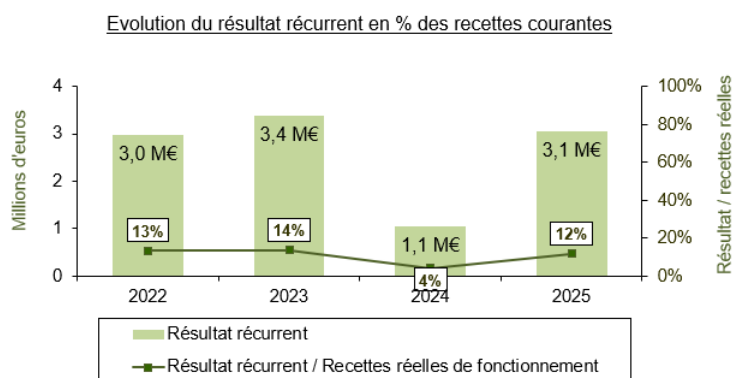
- Recettes restant à réaliser 17 930 451,87 €
- Dépenses restant à réaliser 12 446 360,04 €

En définitive, la réalisation du budget annexe « Assainissement Collectif » au cours de l'exercice 2025 a permis de dégager un **résultat net de clôture positif de 3 330 010,76 €**, en hausse de 3 145 K€ par rapport à 2024. Il convient d'analyser cette forte progression de résultat.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Le résultat de la section de fonctionnement

En € HT	Montant
Recettes totales	31 565 487,32
Dépenses totales	28 420 124,34
Résultat de l'exercice	3 145 362,98
Excédent reporté	184 647,78
Résultat global de fonctionnement	3 330 010,76



Le résultat récurrent s'établit à 3,1 M€ et progresse de 2 M€ par rapport à 2024. Il représente 12% des **recettes courantes** contre 4% en 2024.

Cette hausse significative s'analyse par la progression des recettes et la maîtrise des charges.

1.2. Les recettes réelles

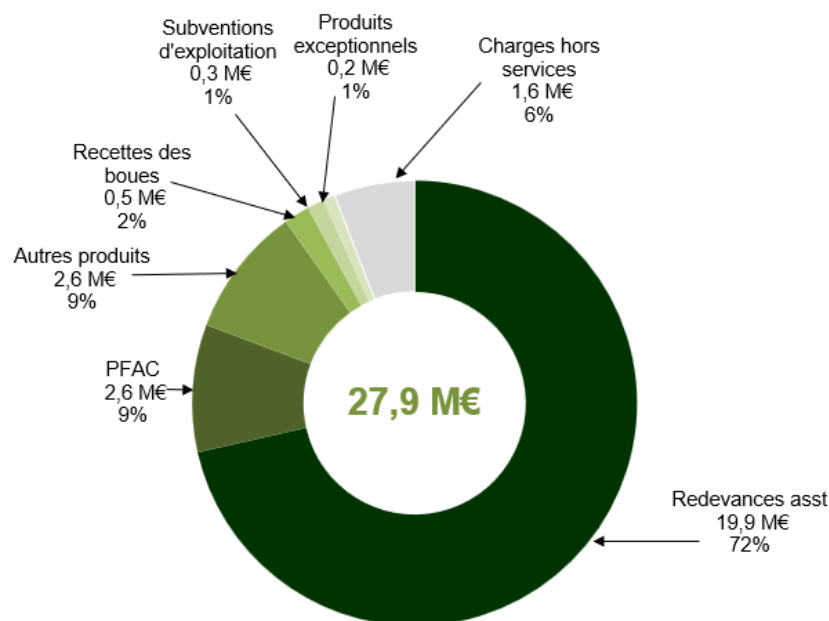
Hors excédent reporté, les recettes réelles se chiffrent à 27,9 M€. Leur **taux de réalisation** est de **102% par rapport aux prévisions budgétaires** (contre 99% en 2024).

En 2025, une nouvelle redevance a été mise en place par l'Agence de l'Eau, à savoir la performance assainissement. Le montant collecté pour l'exercice se chiffre à 941 K€.

Sur la commune de Soorts Hossegor, la redevance « collecte des eaux usées » est facturée par le SYDEC depuis le 1^{er} janvier 2025 et reversée au délégataire SUEZ. La recette de cette redevance est de 694 K€ pour 2025.

Afin d'évaluer les recettes propres au service, il convient d'exclure ces montants et de retraiter des éléments non récurrents à l'exercice à savoir 143 K€. Ainsi, le montant des recettes récurrentes conservées par le service s'élève à 26 112 K€ **en progression de +7% soit +1 707 K€**.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement pour 2025 est la suivante :



La progression des recettes est analysée de manière détaillée ci-après :

➤ **Les redevances assainissement 19 926 K€ : progression de +4% soit +724 K€**

- Les volumes facturés en régie se chiffrent à 8,66 Millions de m3 et ont progressé de 11.9% entre 2024 et 2025. A cela, se rajoute la croissance du nombre d'abonnés de 10,8% générant une progression de recettes de +464 K€.
- La progression des tarifs génère +358 K€ de recettes.
- Les rattachements de 2025 génèrent 379 K€ de recettes supplémentaires contre 618 K€ en 2024, soit une baisse de -239 K€.
- Les nouvelles adhésions procurent +141 K€ de recettes supplémentaires.

➤ **Les recettes des PFAC 2 586 K€ : progression de +45% soit +803 K€**

L'amélioration du secteur de la construction et un pointage effectué sur le traitement des PFAC par le service a permis une nette progression des recettes.

➤ **Les autres produits 2 635 K€ : progression de +6% soit +159 K€**

- Les recettes des travaux de branchements (780 K€) en hausse de +32 K€.
- Les contributions aux eaux pluviales (156 K€) en baisse de -45 K€.
- Les conventions de mise à disposition (53 K€) en hausse de +3 K€.
- Les produits divers (232 K€) en hausse de +6 K€.
- Les produits financiers (30 K€) en baisse de -6 K€.
- Les recettes reversées par le budget eau potable (1 384 K€) en progression de +169 K€.

➤ **Les recettes de THALIE 520 K€ : progression de +7% soit +36 K€**

Les redevances des boues progressent avec la facturation de la prestation pour chargement du compost (3 € HT/tonne).

➤ **Les subventions d'exploitation 344 K€ : baisse de -15% soit -60 K€**

- Les participations des collectivités progressent de +5 K€.
- L'exercice 2024 intégrait une subvention non récurrente pour un montant de 65 K€ (subvention de l'Agence de l'Eau pour la mise en place du diagnostic permanent).

La **variation récurrente des subventions d'exploitation** est de **+5 K€**.

➤ **Les produits exceptionnels 244 K€ : baisse de -470 K€**

L'exercice 2024 intégrait des produits exceptionnels non récurrents à l'exercice pour **593 K€** (dont 440 K€ relatifs à des avoirs EDF).

L'exercice 2025 intègre également des recettes exceptionnelles non récurrentes pour un montant de **143 K€**. Après retraitement de ces éléments, la **variation récurrente des produits exceptionnels** est de **-20 K€**.

➤ **Les reprises sur provisions créances clients**

Tout comme en 2024, il n'y a pas de reprise sur provisions en 2025 pour maintenir notre stock de provisions destiné à couvrir nos risques d'impayés sur les restes à recouvrer au Trésor public. Dans l'avenir, la reprise sur provision sera destinée à atténuer les admissions en non valeurs passées sur l'exercice.

➤ **Redevances de l'Agence de l'eau et redevance collecte à reverser au délégataire**

Le différentiel sur les montants facturés pour la redevance collecte et pour la redevance performance assainissement est de **+4 K€** entre les montants perçus et reversés.

En conclusion, la progression des recettes trouve son origine dans la progression des redevances assainissement (tarifs et volumes facturés) ainsi que dans la forte progression des recettes de PFAC.

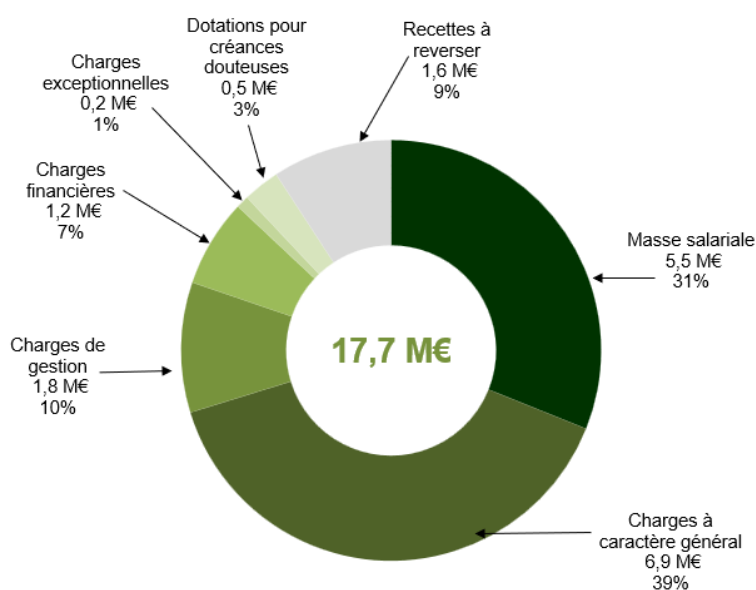
1.3. Les dépenses réelles

Les dépenses réelles se chiffrent à 17,7 M€. Leur **taux de réalisation** est de **88% par rapport aux prévisions budgétaires**.

De la même manière, les dépenses non consacrées au service doivent être exclues, à savoir la redevance collecte des eaux usées sur Soorts Hossegor reversée à SUEZ (694 K€) ainsi que la redevance pour performance assainissement reversée à l'Agence de l'eau (937 K€).

Corrigée des **éléments non récurrents** (50 K€), les dépenses récurrentes du service s'élèvent à 16 055 K€ et **diminuent de -1,4% soit -232 K€**.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 est la suivante :



La progression des dépenses est analysée de manière détaillée ci-après :

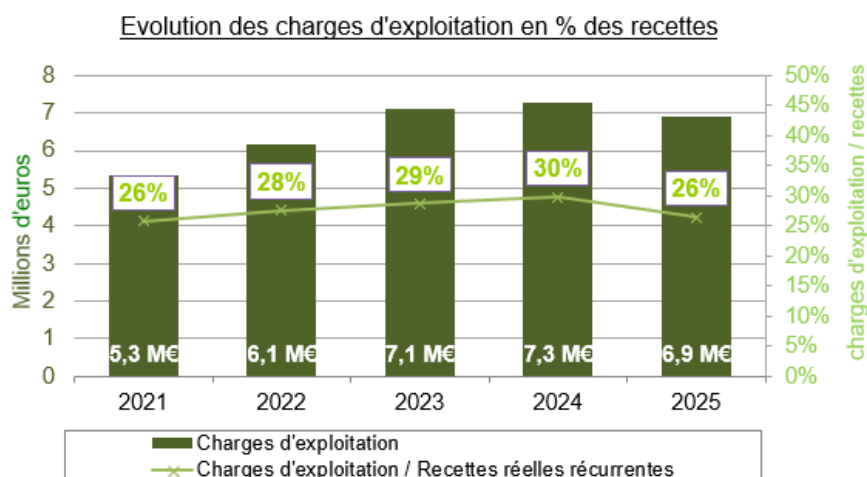
➤ **Les charges d'exploitation 6 947 K€ : baisse de -4% soit -316 K€**

Elles regroupent les dépenses de fournitures et consommables, l'entretien des installations, les autres services ainsi que les impôts et taxes liées à l'assainissement.

Le poste énergie de 2,3 M€ est en baisse de -641 K€ soit une baisse de 20% des coûts énergétiques. Les services extérieurs, autres services extérieurs et impôts varient de +302 K€ alors que les fournitures diverses progressent d'environ +23 K€.

En 2025, les **éléments non récurrents** se chiffrent à **50 K€**, une dépense non récurrente liée à la location d'un bâtiment durant la rénovation du centre d'exploitation de Roquefort.

Ainsi, la **variation récurrente des charges d'exploitation** s'établit à **-366 K€** (-5%).



Les charges d'exploitation représentent **26% des recettes réelles récurrentes**. Ce ratio s'améliore sensiblement par rapport à 2024.

➤ **La masse salariale de l'assainissement 5 512 K€ : progression de +5% soit +286 K€**

La masse salariale doit être analysée globalement sur les budgets de l'eau et de l'assainissement en raison des évolutions de périmètre qui ont des incidences sur la Direction de l'Eau dans son ensemble. Son analyse est détaillée dans le rapport de l'eau potable.

➤ **Les charges de gestion 1 776 K€ : progression de +16% soit +251 K€**

Ce chapitre comprend le montant des créances irrécouvrables, la refacturation des frais généraux des moyens de production et frais de structures refacturés du budget principal vers les budgets annexes ainsi que les frais d'hébergement sur le cloud soit :

- ✓ Hausse des créances irrécouvrables de +72 K€, signe d'une précarité et d'une baisse de pouvoir d'achat sur le territoire.
- ✓ Progression des charges de structure de +105 K€.
- ✓ Hausse des charges d'hébergement de +74 K€ lié au logiciel de facturation SOMEI.

➤ **Les charges financières 1 198 K€ : baisse de -17% soit -257 K€**

Cette baisse est imputable à la baisse des taux d'intérêt, la stabilité de l'encours avec un emprunt négocié en toute fin d'année qui ne pèse pas en charges financières sur l'année 2025.

➤ **Les charges exceptionnelles 172 K€ : baisse de -1 114 K€**

L'exercice 2024 intégrait deux régularisations significatives :

- une régularisation de facturation non récurrente (annulation de titre sur exercice antérieur) pour un montant de 438 K€.
- une régularisation d'un compte négatif suite au rattachement à tort des primes d'épuration 2022 soit une dépense exceptionnelle non récurrente pour un montant de 630 K€.

Au final, en 2024, les **éléments non récurrents** se chiffraient à **1 068 K€**.

La **variation des charges exceptionnelles récurrentes** entre 2025 et 2024 s'établit donc à **-46 K€**.

➤ **Les dotations pour dépréciation de créances clients 500 K€ : baisse de -16% soit -100 K€**

L'objectif est de constituer des provisions pour couvrir le risque d'impayés et neutraliser l'impact des créances douteuses. A fin 2025, la provision est de 2 320 K€. Elle couvre 100 % des restes à recouvrer au Trésor jusqu'à l'exercice N-2 (soit fin 2023). L'objectif étant atteint il a été possible de faire une moindre provision.

Les difficultés rencontrées dans le recouvrement des créances, ont contribué à provisionner des montants conséquents, depuis plusieurs années.

En conclusion, les dépenses d'exploitation sont maîtrisées.

1.4. Analyse des charges fixes

Dans la totalité des dépenses de fonctionnement, il est intéressant de calculer le pourcentage que représentent les charges fixes (charges stables malgré le niveau d'activité, volumes consommés, nombre de raccordements).

	2024	2025
% de charges fixes dans les dépenses totales	76,6%	79,7%

Le poids des charges fixes progresse sur le budget assainissement et se rapproche des 80%. Ce ratio témoigne d'une forte rigidité dans les dépenses, avec une part importante des coûts difficilement compressibles (salaires, contrats de maintenance, amortissements, etc.), d'une moindre flexibilité budgétaire ainsi que d'une sensibilité face aux variations des recettes.

1.5. Solde des opérations d'ordre

Dépenses d'ordre en K€		Recettes d'ordre en K€	
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	10 678	<i>Quote-part des subventions d'investissement</i>	2 791
<i>Cession des immobilisations</i>	6	<i>Production immobilisée</i>	885
TOTAL	10 684	TOTAL	3 676
SOLDE		7 008	-0,8%

Le solde des opérations d'ordre baisse légèrement de -0,8% soit -59 K€ avec :

- la progression du coût des immobilisations (+242 K€),
- la cession d'immobilisation pour (+7 K€),
- la progression de la production immobilisée suite à la revalorisation des coûts (+308 K€).

La production immobilisée constatée en recettes d'opérations d'ordre permet de neutraliser une partie des dépenses de la section d'exploitation. Cette opération permet de valoriser les prestations et fournitures effectués sur le patrimoine ainsi que les prestations exécutées par le personnel de la régie se rattachant à ces opérations d'investissement.

Sa valorisation est de 885 K€ sur l'exercice soit +308 K€ par rapport à 2024 dont **+144 K€** pour la partie fournitures (intégrée dans le calcul de l'épargne brute récurrente).

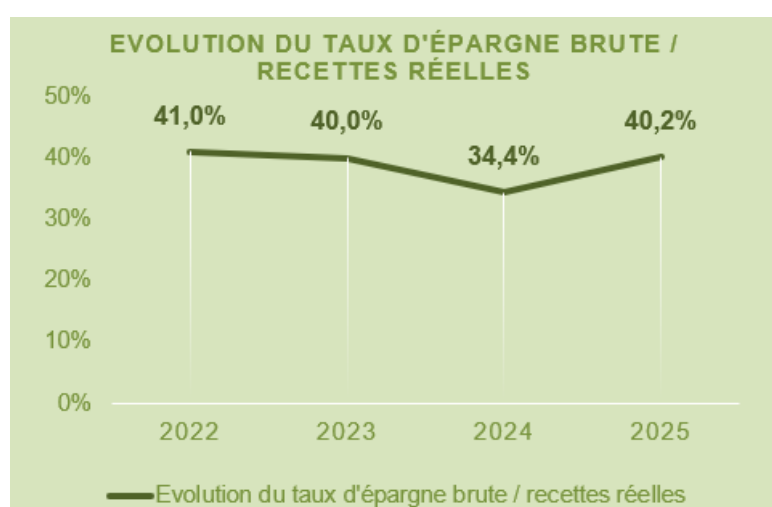
1.6. Epargne brute : autofinancement

L'analyse financière de ce Compte Administratif donne lieu à plusieurs retraitements visant à rétablir le caractère récurrent de l'épargne :

- ✓ transfert en investissement des flux de fonctionnement à caractère exceptionnel,
- ✓ intégration de la production immobilisée pour sa part consacrée aux fournitures de matériel dans le calcul de l'épargne brute,
- ✓ déduction de recettes ou de charges non récurrentes à l'exercice.

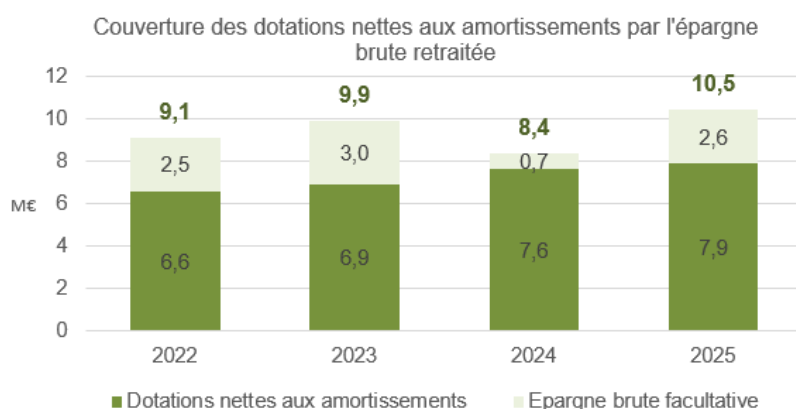
L'épargne brute retraitée se chiffre à **10 479 K€**. Elle permet de financer le remboursement du capital des emprunts et pour le surplus, contribue au financement de la section d'investissement.

La progression des recettes récurrentes retraitées (+1 707 K€) pour une diminution des charges (-232 K€), cumulée au différentiel sur les redevances perçues et reversées (+4 K€) et cumulée à la production immobilisée citée plus haut (+144 K€), conduit à une **progression de l'épargne brute récurrente** de **+25%** soit **+2 087 K€**.



Le taux d'épargne brute représente **40,2 % des recettes courantes en 2025**, ratio similaire aux années 2022 et 2023.

Les budgets M49 sont contraints par une épargne brute minimale obligatoire destinée à couvrir le remboursement du capital des emprunts. Ainsi, l'épargne brute minimale est égale à la dotation nette aux amortissements : dotation aux amortissements – quote-part des subventions d'équipement reprise en fonctionnement.



Avec une épargne brute de 10,5 M€, le budget assainissement couvre d'un **facteur de 1,33** en 2025 ses dotations nettes aux amortissements contre 1,10 en 2024.

De plus, l'épargne brute couvre 2,6 fois le remboursement du capital en 2025 (contre 2 fois en 2024).

En conclusion, les mesures prises en 2025 ont permis de **rétablir un niveau d'épargne qui préserve l'équilibre financier du service** pour garantir l'autofinancement des investissements et éviter un recours excessif à l'endettement.

La tendance sur les volumes consommés en hausse par rapport à 2024 a contribué à maintenir les équilibres.

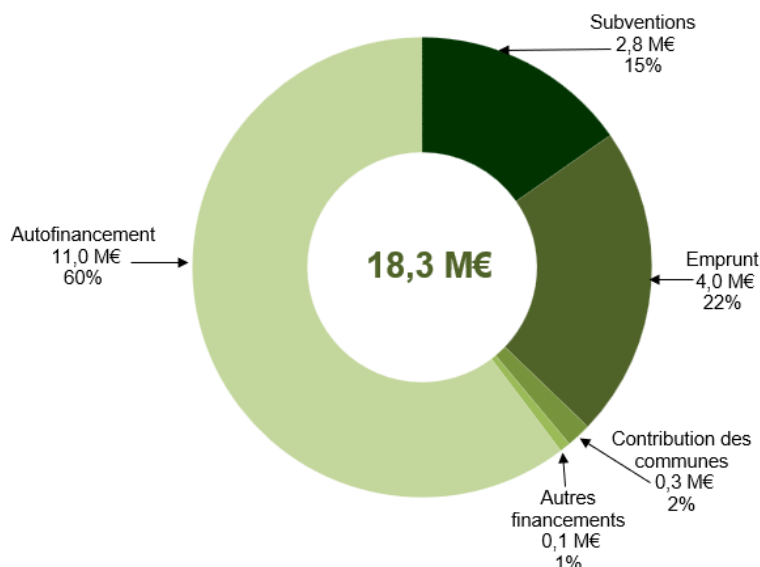
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Le solde de la section d'investissement

En € HT	Montant
Recettes totales	21 931 257,02
Dépenses totales	23 368 215,09
Solde de l'exercice	-1 436 958,07
Déficit reporté	-4 047 133,76
Solde global d'investissement	-5 484 091,83

2.2 Les recettes de la section d'investissement

18,3 M€ de recettes d'investissement qui se répartissent de la manière suivante :



➤ Les subventions 2,8 M€ :

La part des subventions dans le financement des investissements diminue et représente 15% des financements contre 22% en 2024. Il reste pour 4,6 M€ de subventions en reste à réaliser.

➤ L'emprunt 4 M€ :

- En 2025, un emprunt de 4 M€ a été contracté en fin d'année auprès du Crédit Mutuel pour le financement des travaux. Sa durée est de 20 ans au taux fixe de 3,5%.
- Avec l'adhésion de la commune de Peyrehorade, l'encours récupéré se chiffre à 0,1M€.
- Le remboursement en capital est de 4,3 M€.
- L'encours de dette reste donc stable sur l'année 2025 et présente les caractéristiques suivantes :

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Montant de l'encours	39,4 M€	39,6 M€
Part de la dette à taux fixe	50%	50%
Part de la dette à taux variable	50%	50%

La dette du budget annexe assainissement collectif est sécurisée et s'équilibre entre une dette à taux variable et une dette à taux fixe. Cet équilibre est le gage d'une saine gestion de l'encours.

Afin de couvrir les restes à réaliser, ce budget dispose également d'un contrat de 7 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour une durée de 25 ans au taux du livret A +0,4%, mobilisable en 2026 et d'un autre contrat de 7 millions à la Banque Postale au taux de Euribor 3 mois +1,03% mobilisable jusqu'en 2027 (ces deux contrats ne sont pas inclus dans le montant de l'encours à fin 2025).

➤ **L'autofinancement 11 M€ :**

Il représente 60% des financements (solde des opérations d'ordre + affectation de résultat) contre 55% en 2024.

➤ **Les contributions aux communes 0,3 M€ :**

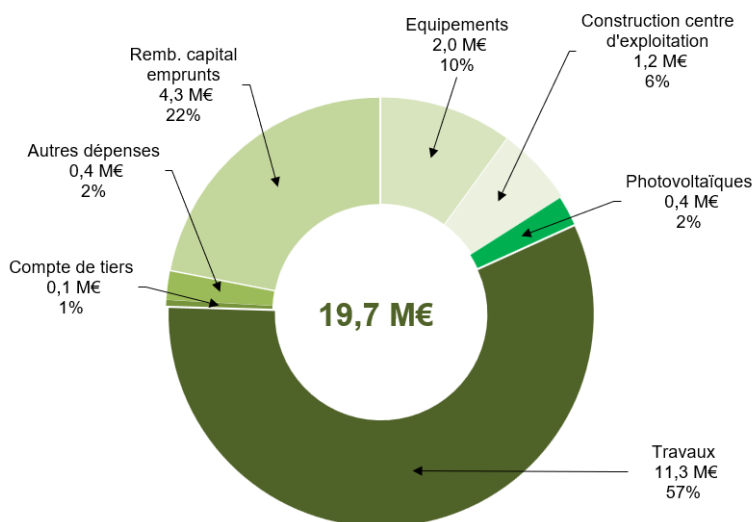
Il s'agit de participations appelées aux communes pour la réalisation de travaux d'assainissement conformément au règlement financier du SYDEC (35% du coût des travaux pour l'établissement du premier équipement). Les communes ont opté pour un étalement du versement sur une durée en général égale à 20 ans.

➤ **Autres financements 0,1 M€ :**

Il s'agit des avances remboursables.

2.3 Les dépenses de la section d'investissement

19,7 M€ de dépenses d'investissement qui se répartissent pour plus de la moitié en travaux sur les territoires soit :



➤ **Les équipements et aménagements de bâtiments 2 M€ :**

- 89 K€ consacrés à l'aménagement des bâtiments d'exploitation,
- 1 056 K€ pour les véhicules,
- 279 K€ pour les matériels et logiciels informatique,
- 280 K€ pour l'achat de pompes,
- 254 K€ pour l'outillage et le matériel industriel,

- 3 K€ pour les études,
- 11 K€ pour l'achat de mobilier,
- 1 K€ pour l'achat d'un terrain.

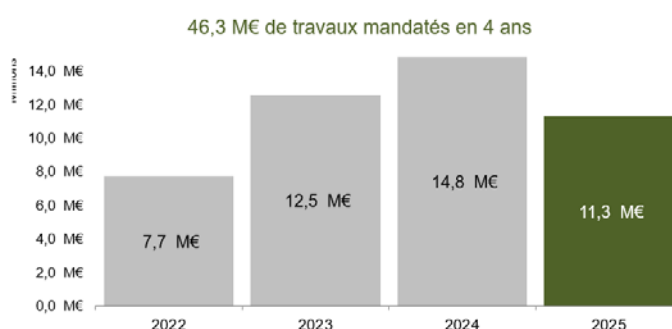
➤ **Les constructions de bâtiments et installations de panneaux photovoltaïques 1,6 M€ :**

Les dépenses consacrées à la réhabilitation du bâtiment d'exploitation à Roquefort s'élèvent à 1 174 K€.

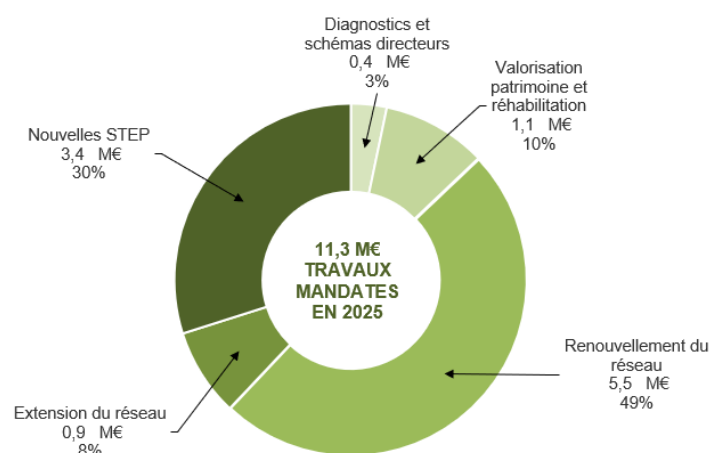
En 2025, des équipements photovoltaïques en autoconsommation ont été réalisés sur la STEP du Griouat à Bénésse-Mareme pour 195 K€ et sur la STEP de Saint-Paul les Dax pour 245 K€.

➤ **Les travaux sur les Comités Territoriaux 11,3 M€ :**

Ce niveau est environ analogue à la moyenne des 4 dernières années qui s'élève à 11,6 M€.



Ils se répartissent en :



On peut toutefois noter un ralentissement des investissements mandatés de -23% soit -3,5 M€. Le niveau des travaux restant à réaliser est de 9,6 M€.

➤ **Les autres dépenses d'investissement 0,4 M€ :**

Ce poste comprend les avances mandatées sur travaux d'investissement.

➤ **Les opérations pour compte de tiers 0,1 M€.**

➤ **Le remboursement du capital :**

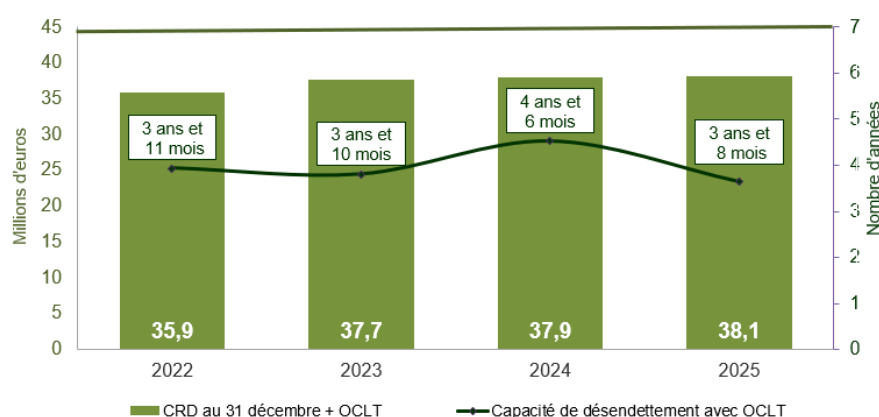
Il se chiffre à 4 002 K€ en 2025 sensiblement analogue à 2024. L'annuité de la dette représente 19,8% des recettes courantes contre 22,8% en 2024.

3 LES RESULTATS FINANCIERS

Indicateurs financiers	CA 2025	CA 2024	Variation	En %
Résultat de fonctionnement récurrent	3 053 K€	1 051 K€	2 002 K€	↗ 191%
en % des recettes	11,7%	4,3%		
Epargne brute récurrente (1)	10 479 K€	8 392 K€	2 087 K€	↗ 25%
en % des recettes	40,2%	34,4%		
Epargne nette récurrente (2)	6 477 K€	4 259 K€	2 218 K€	↗ 52%
en % des recettes	24,8%	17,5%		
Programme de travaux	11 359 K€	14 819 K€	- 3 460 K€	↘ -23%
Capacité de désendettement	3 ans et 8 mois	4 ans et 6 mois		

- (1) Epargne brute : comparaison des recettes et dépenses réelles pour financer le remboursement en capital et pour le surplus, autofinancer les investissements.
- (2) Epargne nette : Epargne brute diminuée de l'amortissement de la dette.
- (3) Capacité de désendettement : rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute récurrente. Cet indicateur définit le nombre d'années dont on aurait théoriquement besoin pour rembourser la dette si on y affectait toute la capacité d'autofinancement brut. Le SYDEC s'est fixé comme objectif un maximum de 7 ans.

Avec la stabilité de l'encours et la progression de l'épargne, le ratio de capacité de désendettement s'améliore. Il faudrait 3 ans et 8 mois pour rembourser l'intégralité de la dette du budget assainissement collectif.



Le ratio de capacité de désendettement est inférieur à 7 ans et témoigne d'une situation saine et d'une forte solvabilité.

Le budget dispose de marge pour emprunter. Notons toutefois que 2 contrats sont déjà négociés pour un montant de 14 millions d'euros.

L'analyse du Compte Administratif 2025 du budget assainissement collectif se traduit par une dynamique favorable des recettes et une maîtrise des charges.

Le niveau d'investissement est dans la moyenne des 4 dernières années à 11.3 M€.

La situation financière est solide et doit permettre d'assurer les travaux nécessaires au développement des territoires.

Il convient donc de préparer les futurs investissements pour garantir un service de qualité aux usagers.

4 LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

La capacité de financement	13 077 K€
- Epargne nette constatée en 2025	6 151 K€
- Résultat transféré	0 K€
- Subventions et participations	2 788 K€
- Avances et emprunts	4 000 K€
- Annulation de mandats	138 K€
Le besoin de financement	15 370 K€
- Immobilisations	14 946 K€
- Annulation de titres	424 K€

L'examen du besoin de financement, au regard de la capacité de financement, permet de dégager la variation du fonds de roulement qui s'élève à -2 293 K€.

Avec un résultat global de fonctionnement de 3 330 K€ et un résultat global d'investissement de -5 484 K€, le fonds de roulement final se chiffre à -2 154 K€. Le budget annexe assainissement collectif a donc abondé son fonds de roulement.

5 AFFECTATION DE RESULTAT

Le **résultat cumulé de la section de fonctionnement** à la clôture de l'exercice est de **3 330 010,76 €** et il convient d'affecter une partie de ce résultat au financement de la section d'investissement.

Pour déterminer le besoin d'affectation, il faut tenir compte du solde d'exécution de la section d'investissement de -5 484 091,83 € corrigé du solde des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement pour +5 484 091,83 €. Ainsi, le besoin d'affectation est nul.

Compte tenu de ce besoin d'affectation nul, il est proposé de reporter sur le Budget Supplémentaire 2026, un **excédent de fonctionnement** de **3 330 010,76 €**.

Il convient par ailleurs de prendre acte de la **concordance du Compte de Gestion** et du **Compte Administratif** et d'imputer **3 330 010,76 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement**.

Tel est le Compte Administratif du Budget annexe « Assainissement Collectif » pour l'exercice 2025 soumis pour avis.

Ainsi, Monsieur le 2^{ème} Vice-Président du SYDEC propose aux membres du Collège Assainissement Collectif de la Commission Départementale Eau de rendre un avis favorable pour :

1°) approuver le Compte Administratif du Budget annexe « Assainissement Collectif » pour l'exercice 2025,

2°) prendre acte de la concordance constatée entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif,

3°) affecter la somme de 0 € en réserves facultatives au compte 1068,

4°) imputer la somme de 3 330 010,76 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement.

POINT N° 08

**Adoption du Compte de Gestion
Budget annexe « Assainissement Collectif »
Exercice 2025**

Le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2025 s'établit comme suit :

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de 2025
Investissement	-4 047 133,76		-1 436 958,07	-5 484 091,83
Fonctionnement	4 186 515,43	4 001 867,65	3 145 362,98	3 330 010,76
TOTAL	139 381,67	4 001 867,65	1 708 404,91	-2 154 081,07

Ainsi, Monsieur le 2^{ème} Vice-Président propose aux membres du Collège Assainissement Collectif de la Commission Départementale Eau, de rendre un avis favorable pour :

1°) adopter le Compte de Gestion du Budget annexe « Assainissement Collectif », dressé par le Receveur pour l'exercice 2025.

2°) prendre acte de la concordance des résultats dudit Compte de Gestion avec le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

POINT N° 09

Adoption du Budget Supplémentaire **Budget annexe « Assainissement Collectif »** **Exercice 2026**

Le Budget Supplémentaire du service public d'assainissement collectif intègre des ajustements non identifiés au moment de l'élaboration du Budget Primitif soit :

- En section de fonctionnement :
 - Reprise de l'excédent 2025 du SYDEC,
 - Ajustements divers en dépenses et recettes.

- En section d'investissement :
 - Reports de l'exercice 2025,
 - Reprise du solde d'investissement reporté 2025,
 - Ajustements divers en dépenses et recettes.

Ainsi, le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026 du Budget Annexe « Assainissement collectif » s'établit en recettes et dépenses totales à 21 249 472,74 € qui se décompose en :

• Section de fonctionnement	3 537 630,76 €
• Section d'investissement	17 711 841,98 €

1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles

Elles s'élèvent à **3 483 K€** et se décomposent en :

- Excédent de fonctionnement reporté	3 330 K€
- Propositions nouvelles	153 K€

Les propositions nouvelles se répartissent de la manière suivante :

- Produits d'exploitation		68 K€
• Redevances assainissement	30 K€	
• Redevances performance 2025	27 K€	
• Redevances performance 2026	11 K€	
- Produits de gestion		75 K€
• Produits de cessions	40 K€	
• Pénalités perçus	35 K€	
- Produits exceptionnels		10 K€
• Autres produits exceptionnels	10 K€	

La **progression des recettes réelles conservées récurrentes** entre le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire est de **+0,1% (+30 K€)**. Il s'agit de corrections de factures d'assainissement sur années antérieures.

Les recettes d'ordre

	2026
Quote-part des subventions d'investissement	55 K€
	55 K€

Ces recettes d'ordre se retrouvent en dépenses d'ordre de la section d'investissement.

Les dépenses réelles

Les ajustements sur les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à **708 K€** et se répartissent de la manière suivante :

- Charges d'exploitation		492 K€
• Sous-traitance pour le traitement des boues	470 K€	
• Prestations extérieures	10 K€	
• Petit matériel	-20 K€	
• Autres fournitures diverses	20 K€	
• Locations de matériel	-20 K€	
• Entretien et réparations	-10 K€	
• Autres charges	-10 K€	
• Performance 2025 à reverser	41 K€	
• Performance 2026 à reverser	11 K€	
- Charges de personnel		-17 K€
• Personnel affecté	-20 K€	
• Personnel administratif	+3 K€	
- Autres charges de gestion		113 K€
• Hébergement sur le cloud	5 K€	
• Charges de structures	108 K€	
- Charges financières		-80 K€
• Intérêts des emprunts	-80 K€	
- Charges exceptionnelles		200 K€
• Annulation de titres sur exercice antérieur	190 K€	
• Remboursement de la régie d'avance	10 K€	

La **progression des dépenses réelles conservées récurrentes** entre le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire est de **+1% (+186 K€)** et s'explique par :

- Les charges d'exploitation :

Ce budget intègre les dépenses pour la sous-traitance du traitement des boues de l'usine de THALIE pendant la réhabilitation de la toiture du bâtiment d'exploitation. Cette dépense est bien sûr non récurrente pour l'exercice.

En récurrent, les charges d'exploitation diminuent de **-30 K€**.

- La masse salariale :

La masse salariale diminue de **-17 K€** soit **-0,3%** par rapport au Budget Primitif en raison d'une légère diminution du personnel affecté notamment de l'enveloppe prévue pour les remplacements et recrutements divers pour assurer une période de tuilage ou pour faire face aux éventuels arrêts maladie.

- Les charges de gestion :

Progression de **+113 K€** soit **+5,2%** qui se répartissent en +108 K€ pour les charges de structures (ajustement du poste carburant à la suite des augmentations tarifaires) ainsi qu'un ajustement de +5 K€ pour les dépenses d'hébergement prévues par le service informatique.

-Les charges financières :

Baisse de **-80 K€** soit **-8,5%** avec le réajustement de l'emprunt contracté fin d'année 2025.

-Les charges exceptionnelles :

Progression de **+200 K€** soit +76% pour faire suite à de nombreuses annulations de recettes de 2025 (PFAC, travaux sur devis et facturation de redevances assainissement).

Les dépenses d'ordre

	2026
Autofinancement complémentaire	2 829 K€
	2 829 K€

Ce budget intègre un autofinancement complémentaire de **2 829 K€**.

Le nouvel équilibre de la section de fonctionnement

Pour l'exercice 2026, le virement à la section d'investissement s'élève à 2 950 K€ (BP+BS) et représente le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement.

Si l'on exclut l'excédent reporté de fonctionnement de 2025 pour 3 330 K€ ainsi que les **éléments non récurrents de l'exercice 2026** à savoir :

- Sous-traitance des boues durant la réhabilitation du bâtiment (**+470 K€** prévu au BS),
- Reversement à l'agence de l'eau pour la performance assainissement au titre de 2025 (**+41 K€** prévu au BS),
- Régularisation de recettes pour performance assainissement pour 2025 (**-27 K€** prévu au BS),
- Produits de cession et pénalités perçues (**-75 K€** prévu au BS),
- Produits exceptionnels pour transfert de Ygos (**-10 K€** prévu au BS),
- Subventions pour le diagnostic permanent (**-65 K€** prévu au BP),
- Dépenses imprévues d'exploitation (**+200 K€** prévu au BP).

le **résultat prévisionnel récurrent de l'exercice 2026** devrait s'établir à **+154 K€** (baisse de -40% soit -101 K€) par rapport au Budget Primitif.

La comparaison des seules recettes et dépenses réelles de l'exercice permet d'établir le nouveau niveau d'**épargne brute** de l'exercice. C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer le remboursement du capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice et, pour le surplus, de contribuer au financement de la section d'investissement.

Elle se situe à :

- Recettes réelles	+27 623 K€
(1) Hors résultats reportés	
- Dépenses réelles	-20 753 K€
Nouvelle épargne brute de l'exercice	+6 870 K€

Corrigée des **éléments non récurrents** vus dans le paragraphe précédent (+534 K€) et de la production immobilisée consacrée aux achats de fournitures d'un montant cumulé (BP+BS) de **+383 K€**, la **nouvelle épargne brute récurrente** se chiffre à **7 787 K€** et diminue de **-2%** (-156 K€) par rapport au Budget Primitif.

Ce niveau d'épargne brute récurrente permet de calculer la capacité de désendettement, mesurée par le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute.

La **capacité de désendettement prévisionnelle** se situe à **5 ans et 5 mois**, contre 5 ans et 3 mois au Budget Primitif.

Indicateurs financiers	BP+BS 2026	BP 2026	Variation	En %
Résultat de fonctionnement récurrent	154 K€	255 K€	-101 K€	↓ -40%
en % des recettes	0,6%	1,0%		
Epargne brute récurrente (1)	7 787 K€	7 943 K€	-156 K€	↓ -2%
en % des recettes	30,8%	31,5%		
Epargne nette récurrente (2)	3 892 K€	3 933 K€	-41 K€	↓ -1%
en % des recettes	15,4%	15,6%		
Programme de travaux	21 679 K€	12 150 K€	9 529 K€	↑ 78%
Capacité de désendettement	5 ans et 5 mois	5 ans et 3 mois		

A retenir : des résultats financiers en légère baisse par rapport au Budget Primitif. La progression des dépenses s'explique par la hausse des charges de structures avec l'impact du coût des carburants.

Les résultats attendus seront vraisemblablement plus favorables que les prévisions budgétaires. Il est toutefois nécessaire de maintenir sur ce budget une forte capacité de financement pour faire face aux futurs investissements.

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Elles s'élèvent à **17 712 K€** et se décomposent en :

- Report de l'exercice 2025	17 931 K€
- Autofinancement complémentaire	2 829 K€
- Propositions nouvelles	-3 048 K€

Les propositions nouvelles se répartissent de la manière suivante :

- Subventions d'investissement	172 K€
• Subventions de l'Agence de l'Eau	-27 K€
• Subventions Etat	210 K€
• Subventions du Département	-211 K€
• Subventions des communes	100 K€
• Autres subventions	100 K€
- Emprunts	-3 200 K€
- Affectation de résultat 2025	0 K€
- Contributions des communes	-20 K€
- Annulations de mandats et avances	0 K€

Les dépenses

Elles s'élèvent à **17 712 K€** et se décomposent en :

- Report de l'exercice 2025	12 446 K€
- Déficit d'investissement reporté	5 484 K€
- Propositions nouvelles	-218 K€

Les propositions nouvelles se répartissent de la manière suivante :

- Logiciels	8 K€
- Equipements	110 K€
• Matériel divers	100 K€
• Matériel informatique	10 K€
- Travaux	-256 K€
• Ajustement programme	-256 K€
- Bâtiments	0 K€
- Remboursement capital emprunt	-135 K€
- Ajustement sur amortissement des subventions	55 K€

Ce Budget Supplémentaire prévoit un ajustement pour l'achat de divers matériels ainsi qu'un ajustement à la baisse pour les travaux et le remboursement en capital des emprunts.

La nouvelle épargne nette

Compte tenu du remboursement en capital des emprunts de -4 218 K€ minoré des contributions étalées des communes de +215 K€, du remboursement en capital des emprunts de la commune de Soorts-Hossegor par SUEZ pour +108 K€, et du niveau d'épargne brute, **l'épargne nette de l'exercice se situe à 2 975 K€.**

En tenant compte des mêmes corrections, **l'épargne nette prévisionnelle récurrente** se chiffre à **3 892 K€** et représente **15,4%** des recettes réelles récurrentes de fonctionnement, contre 15,6% au Budget Primitif.

Tel est le projet de Budget Supplémentaire, pour l'exercice 2026, du service de l'assainissement collectif soumis pour avis.

Ainsi, Monsieur le 2^{ème} Vice-Président du SYDEC propose aux membres du Collège Assainissement Collectif de la Commission Départementale Eau de rendre un avis favorable pour approuver le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Assainissement Collectif » pour l'exercice 2026 arrêté à la somme de :

• Section de fonctionnement	3 537 630,76 €
• Section d'investissement	17 711 841,98 €

POINT N° 10

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Le présent point a pour objet l'adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, pour l'exercice 2025, des communes adhérentes.

Ce rapport est relatif à la réalisation des contrôles réglementaires (contrôle de conception/réalisation et contrôle de bon fonctionnement).

133 collectivités (communes et EPCI) sont adhérentes à la compétence Assainissement Non Collectif qui concerne 211 communes sur lesquelles le SYDEC réalise les contrôles de bon fonctionnement et de conception réalisation.

Il est à noter que ce compte rendu intègre les indicateurs de performance que le décret et l'arrêté du 02 mai 2007 rendent obligatoires dans les services publics d'eau et d'assainissement.

1 - Présentation des indicateurs de performance 2025

Les indicateurs de performance réglementaires sont renseignés dans la base de données de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les tableaux ci-après présentent les indicateurs descriptifs de service et indicateurs de performance 2025.

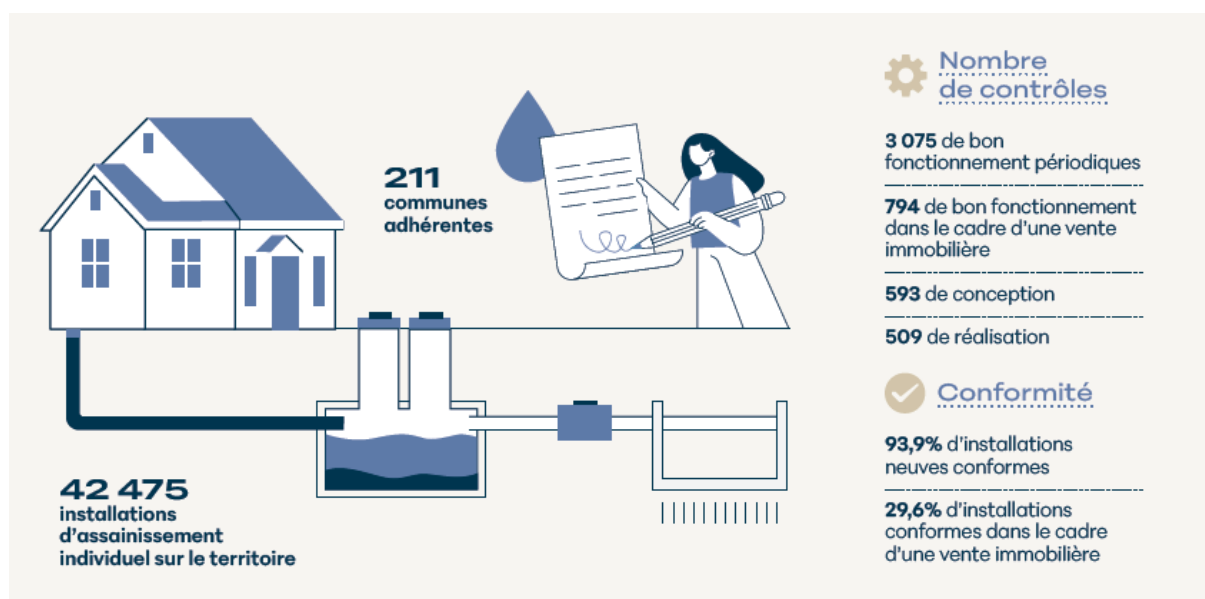
	IP / ID	Objectifs SYDEC	2024	2025
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	D302.0	120	120	120
Taux de conformité des dispositifs	P301.3	90 %	95,9 %	98,4 %

2 – Consolidation technique générale

Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SYDEC intervient sur 211 communes et concerne environ 42 475 installations.

Les principaux éléments techniques de l'activité « contrôles » au titre de l'année 2025 sont les suivants :

	Nombre de contrôles 2024	Nombre de contrôles 2025	Résultats
Contrôle de conception-réalisation	537	509	93,9 % des installations contrôlées sont conformes
Contrôle de bon fonctionnement (2 ^e passage)	3 252	3 075	94,9 % des installations contrôlées n'engendrent pas de nuisances significatives
Contrôle dans le cadre des ventes immobilières	679	794	29,6% des installations contrôlées sont conformes



3 – Principaux éléments financiers

Le tableau ci-dessous indique pour 2026 le coût des contrôles (tarifs identiques depuis 2019) :

Nature des contrôles	Prix des contrôles pour les installations ≤ 20 EH en € H.T.
Conception - Réalisation	300,00 (330 € TTC)
Contrôle périodique (tous les 10 ans)	70,00 (77 € TTC)
Contrôle dans le cadre d'une vente	200,00 (220 € TTC)

Indicateurs financiers	CA 2024	CA 2025
Résultat de fonctionnement récurrent	- 98 K€	- 83 K€
Excédent global de fonctionnement	526 K€	437 K€

Le résultat de l'exercice 2025 est déficitaire comme en 2024 avec le ralentissement de la construction qui limite le nombre de contrôles des ventes et du neuf. Toutefois, le budget se clôture encore avec un excédent de fonctionnement de 437 K€.

Ainsi, Monsieur le Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement propose aux membres de la Commission Départementale de rendre un avis favorable sur le rapport relatif au prix et à la qualité de service de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2025 des collectivités adhérentes au Syndicat.

POINT N° 11

**Adoption du Compte Administratif
Budget annexe « Assainissement Non Collectif »
Exercice 2025**

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif intervient sur 211 communes totalisant environ 42 475 installations d'assainissement non collectif.

En 2025, le nombre de contrôles effectués est resté stable soit 4 462 contrôles contre 4 468 en 2024. Le nombre de contrôles de bon fonctionnement a diminué alors que les contrôles du neuf et des ventes ont progressé. Le ralentissement de l'activité économique en 2024 ne s'est pas poursuivi en 2025.

Les **tarifs** sont restés stables par rapport à 2024 :

- Contrôle de **conception/réalisation** : **300 € HT** soit 330 € TTC.
- Contrôle de **bon fonctionnement** : **70 € HT** soit 77 € TTC.
- Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre de **vente immobilière** : **200 € HT** soit 220 € TTC.

Des recettes en progression et des dépenses relativement maîtrisées ont permis d'améliorer la situation financière pour 2025.

L'exécution du budget annexe « Assainissement Non Collectif » fait apparaître un total de recettes de 1 272 993,01 € (fonctionnement + investissement). Compte tenu des dépenses constatées au cours de l'exercice pour 870 235,77 €, **le résultat global de clôture de l'exercice** (ou fonds de roulement final) se situe à **402 757,24 €**. En 2024, il se situait à 514 865,99 € soit une diminution de -21,8% (-112 K€) au cours de l'exercice 2025.

Ce résultat est à apprécier au regard des restes à réaliser qui se chiffrent à :

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| • Recettes restant à réaliser | 257 999,40 € |
| • Dépenses restant à réaliser | 223 752,95 € |

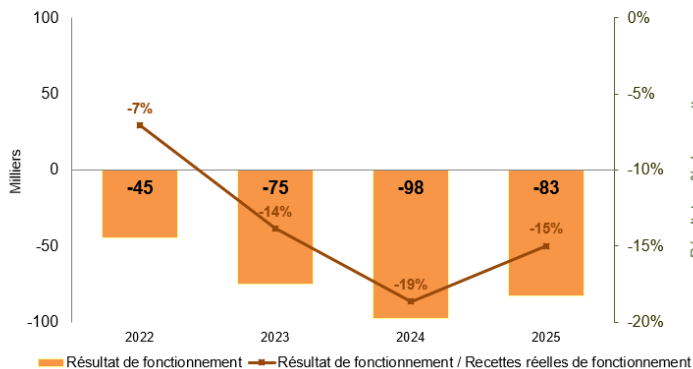
En définitive, la réalisation du budget annexe « Assainissement Non Collectif » au cours de l'exercice 2025 a permis de dégager un **résultat net de clôture positif** de **437 003,69 €**, en baisse de -17% (-89 K€) par rapport à 2024.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Le résultat de la section de fonctionnement

En € HT	Montant
Recettes totales	595 451,17
Dépenses totales	678 041,46
Résultat de l'exercice	-82 590,29
Excédent reporté	526 076,44
Résultat global de fonctionnement	443 486,15

Evolution du résultat de fonctionnement de l'exercice en % des recettes



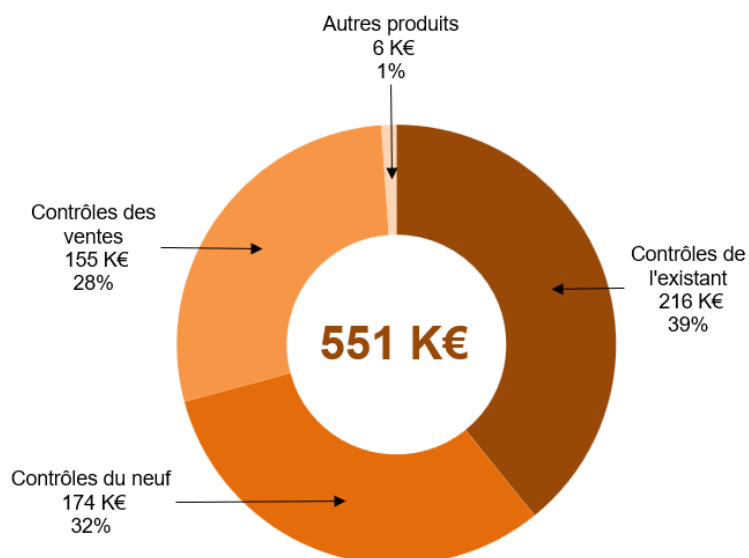
Hors excédent reporté, le résultat de l'exercice s'améliore mais reste déficitaire. Les tarifs sont toujours gelés et les dépenses restent stables.

1.2. Les recettes réelles

Hors excédent reporté, les recettes réelles se chiffrent à **551 K€**. Leur **taux de réalisation** est de **93,4%**. Le nombre de contrôles réalisés (4 462 en 2025) est légèrement inférieur aux prévisions budgétaires (4 700 contrôles).

Par rapport à 2024, les **recettes** progressent de **+5% soit +28 K€**.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement pour 2025 est la suivante :



L'évolution des recettes est analysée de manière détaillée ci-après :

➤ **Les redevances de contrôle de l'existant 216 K€ : baisse de -4% soit -9 K€**

3 075 contrôles en 2025 pour 3 252 en 2024 soit une baisse de 177 contrôles. L'objectif est de 3 500 contrôles par an pour maintenir une périodicité de 10 ans.

➤ **Les redevances de contrôle du neuf 174 K€ : progression de +10% soit +15 K€**

593 contrôles soit 56 contrôles de plus par rapport à 2024.

➤ **Les redevances pour contrôles des ventes 155 K€ : progression de +12% soit +17 K€**

794 contrôles soit 115 contrôles de plus par rapport à 2024.

➤ **Les honoraires de zonages 6 K€ : progression de +6 K€**

➤ **Autres produits de gestion courante 0 K€ : baisse de -1 K€**

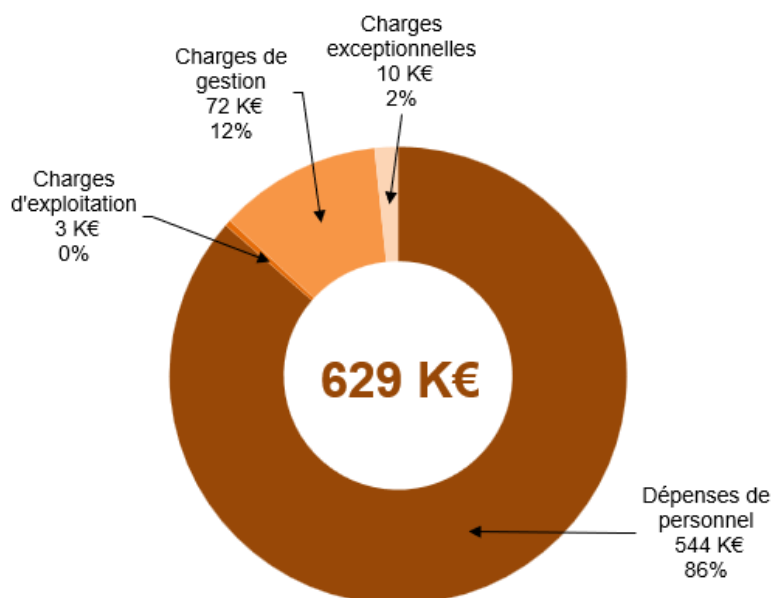
En conclusion, l'activité immobilière a permis d'accroître les contrôles des ventes et du neuf mais le temps passé pour ces contrôles n'a pas permis d'atteindre les objectifs pour le contrôle de bon fonctionnement.

1.3. Les dépenses réelles

Elles se chiffrent à **629 K€**. Leur **taux de réalisation** est de **86%** contre 81% en 2024.

Par rapport à 2024, les **dépenses** progressent de **+3% soit +17 K€**.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 est la suivante :

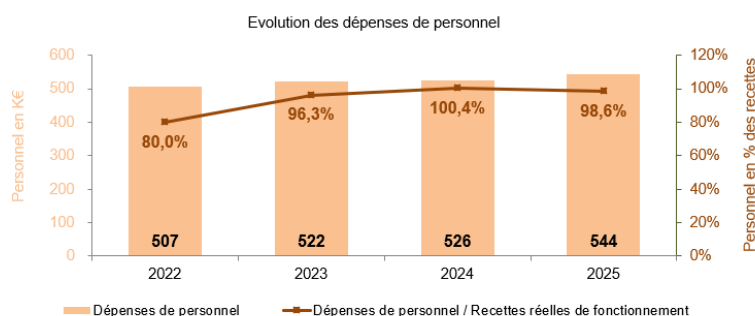


La progression des dépenses est analysée de manière détaillée ci-après :

➤ **Les charges d'exploitation 3 K€ : baisse de -5 K€**

Sur ce budget, les charges d'exploitation sont très faibles puisqu'elles ne représentent que 0,4% du total des dépenses.

➤ **Les dépenses de personnel 544 K€ : progression de +3% soit +18 K€**



10 contrôleurs + 1 agent en support technique et 0,5 ETP en administration générale. Les recettes couvrent juste la masse salariale de ce budget.

➤ **Les charges de gestion 72 K€ : baisse de -3% soit -3 K€**

Elles comprennent les charges de structures pour 70 K€ (+3 K€) et les créances irrécouvrables pour 2 K€ (-6 K€).

➤ **Les charges exceptionnelles 10 K€ : progression de +7 K€**

Cette progression s'explique par des remboursements de sinistres constatés sur des installations.

➤ **Les dotations pour créances douteuses : 0 K€**

Aucune provision pour créances douteuses n'a été constatée en 2025. A fin 2025, le stock constitué est de 95 K€ et couvre 100% des restes à recouvrer N-1.

1.4. L'autofinancement net

L'autofinancement net est le solde des opérations d'ordre et représente l'autofinancement minimum des investissements. Cet **autofinancement est faible** sur ce budget, il se **chiffre à 5 K€** et **baisse de -50% (-5 K€)** par rapport à 2024. Il permet le financement des équipements nécessaires au fonctionnement du service.

Dépenses d'ordre en K€		Recettes d'ordre en K€	
<i>Dotations aux amortissements des immobilisations</i>	49	<i>Quote-part des subventions d'investissement</i>	44
<i>Cession des immobilisations</i>	0		
TOTAL	49	TOTAL	44
SOLDE		5	-50%

1.5. Epargne brute : autofinancement

Les recettes réelles de 551 K€ pour des dépenses réelles de 629 K€ conduisent à une **épargne brute négative de -78 K€ en 2025**. L'épargne progresse de 10 K€ mais reste déficitaire. Ce service n'ayant aucun endettement, l'épargne brute est égale à l'épargne nette.

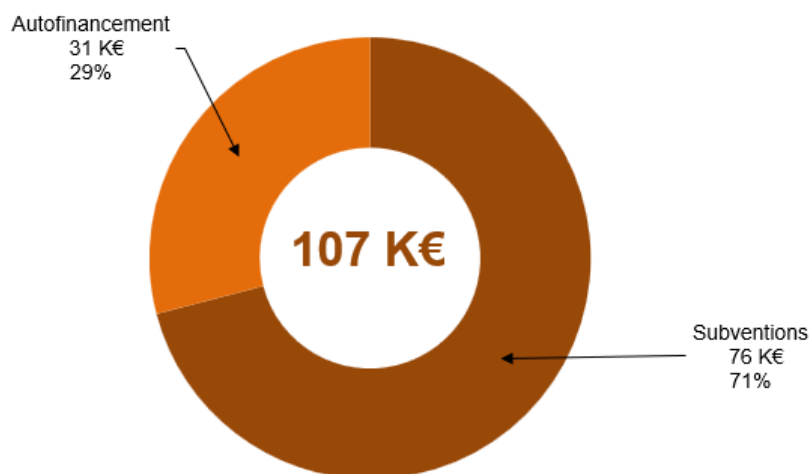
2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Le solde de la section d'investissement

En € HT	Montant
Recettes totales	151 465,40
Dépenses totales	154 475,33
Solde de l'exercice	-3 009,93
Déficit reporté	-37 718,98
Solde global d'investissement	-40 728,91

2.2. Les recettes de la section d'investissement

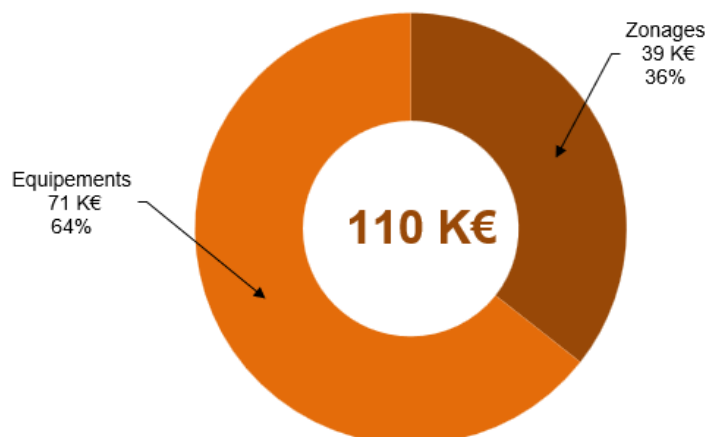
107 K€ de recettes d'investissement qui se répartissent de la manière suivante :



76 K€ de subventions sont perçues pour les études de zonages, et on retrouve ensuite l'autofinancement de 31 K€ qui permet le financement des équipements nécessaires au service de l'assainissement non collectif. Cet autofinancement correspond à l'affectation de résultat 2024 de 26 K€ auquel s'ajoute le solde des opérations d'ordre de 5 K€.

2.3. Les dépenses de la section d'investissement

Hors déficit reporté, **les dépenses réelles d'investissement** sont faibles et s'élèvent à **110 K€**.



En 2025, un véhicule a été acheté sur le budget d'assainissement non collectif ainsi qu'un nouveau logiciel de gestion des contrôles (YPRESIA).

3. LES RESULTATS FINANCIERS

Indicateurs financiers	CA 2025	CA 2024	Variation	En %
Résultat de fonctionnement récurrent	-83 K€	-98 K€	15 K€ 	15%
Epargne brute et nette	-78 K€	-88 K€	10 K€ 	12%
Excédent global de fonctionnement	437 K€	526 K€	-89 K€ 	-17%

- 1) Epargne brute : comparaison des recettes et dépenses réelles pour financer le remboursement en capital et pour le surplus autofinancer les investissements.
- 2) Epargne nette : Epargne brute diminuée de l'amortissement de la dette.

Les résultats déficitaires depuis 4 ans ont contribué à la réduction de l'excédent global de clôture. Il se situe à 437 K€ et baisse à nouveau de -17% soit -89 K€. Depuis 4 ans, cet excédent a diminué de -298 K€. Pour la première fois, il ne correspond plus à une année de recettes.

Pour maintenir l'équilibre financier de ce budget, le levier le plus puissant est la hausse des tarifs qui devra être simulée dès le début du nouveau mandat.

4. LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

La capacité de financement **-2 K€**

- Epargne nette constatée en 2025	-78 K€
- Subventions et participations	76 K€

Le besoin de financement **110 K€**

- Immobilisations	110 K€
-------------------	--------

L'examen du besoin de financement, au regard de la capacité de financement, permet de dégager la variation du fonds de roulement qui s'élève à -112 K€.

Cette variation du fonds de roulement correspond également à l'écart constaté entre le résultat global de clôture (ou fonds de roulement final) et le résultat global reporté (ou fonds de roulement initial).

- Fonds de roulement final :	402 757,24 €
- Fonds de roulement initial :	514 865,99 €
- Variation fonds de roulement :	-112 108,75 €

Le fonds de roulement a donc diminué en 2025.

5. AFFECTATION DE RESULTAT

Le **résultat cumulé de la section de fonctionnement** à la clôture de l'exercice est de **443 486,15 €** et il convient d'affecter une partie de ce résultat au financement de la section d'investissement.

Pour déterminer le besoin d'affectation, il faut tenir compte du solde d'exécution de la section d'investissement de -40 728,81 € corrigé du solde des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement pour +40 728,91 €.

Ainsi le besoin d'affectation est de :

- Solde d'exécution :	-40 728,91 €
- Solde des restes à réaliser :	+34 246,45 €
- Besoin d'affectation	- 6 482,46 €

Compte tenu de ce besoin d'affectation et du résultat cumulé de la section de fonctionnement de **443 486,15 €**, il est proposé de reporter sur le Budget Supplémentaire 2026, un **excédent de fonctionnement** de **437 003,69 €**.

Il convient par ailleurs de prendre acte de la **concordance du Compte de Gestion** et du **Compte Administratif** et d'affecter la somme de **6 482,46 € en réserves facultatives** au compte 1068 et d'imputer **437 003,69 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement**.

Tel est le Compte Administratif du Budget annexe « Assainissement non collectif » pour l'exercice 2025 soumis pour avis.

Ainsi, Monsieur le 2^{ème} Vice-Président du SYDEC propose aux membres du Collège Assainissement Non Collectif de la Commission Départementale Eau de rendre un avis favorable pour :

1°) approuver le Compte Administratif du Budget annexe « Assainissement Non Collectif » pour l'exercice 2025,

2°) prendre acte de la concordance constatée entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif,

3°) affecter la somme de 6 482,46 € en réserves facultatives au compte 1068,

4°) d'imputer la somme de 437 003,69 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement.

POINT N° 12

**Adoption du Compte de Gestion
Budget annexe « Assainissement Non Collectif »
Exercice 2025**

Le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2025 s'établit comme suit :

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de 2025
Investissement	-37 718,98		-3 009,93	-40 728,91
Fonctionnement	552 584,97	26 508,53	-82 590,29	443 486,15
TOTAL	514 865,99	26 508,53	-85 600,22	402 757,24

Ainsi, Monsieur le 2^{ème} Vice-Président propose aux membres du Collège Assainissement Non Collectif de la Commission Départementale Eau, de rendre un avis favorable pour :

1°) adopter le Compte de Gestion du Budget annexe « Assainissement Non Collectif », dressé par le Receveur pour l'exercice 2025.

2°) prendre acte de la concordance des résultats dudit Compte de Gestion avec le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

POINT N° 13

Adoption du Budget Supplémentaire
Budget annexe « Assainissement Non Collectif »
Exercice 2026

Le Budget Supplémentaire du service public de l'Assainissement Non Collectif intègre les éléments suivants :

- En section de fonctionnement :
 - Reprise de l'excédent reporté 2025,
 - Ajustements de crédit en dépenses.

- En section d'investissement :
 - Reports de l'exercice 2025,
 - Reprise du solde d'investissement reporté 2025,
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2025 en réserves,
 - Ajustements de crédit sur les équipements.

Ainsi, le Budget Supplémentaire de l'Assainissement Non Collectif, pour l'exercice 2026, s'établit en recettes et dépenses totales à 700 058,91 € soit :

• Section de fonctionnement	265 003,69 €
• Section d'investissement	435 055,22 €

Il intègre un autofinancement complémentaire de 246 203,69 €.

1. - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles

Aucun ajustement de crédit sur les recettes de fonctionnement, à l'exception de la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de **265 K€**.

Les recettes d'ordre

Aucun ajustement de crédit prévu au Budget Supplémentaire.

Les dépenses réelles

Les ajustements sur les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à **+19 K€** et se répartissent de la manière suivante :

- Charges d'exploitation	0 K€
- Masse salariale	8 K€
- Charges de structures	11 K€
- Charges exceptionnelles	0 K€

La progression des dépenses réelles est de **+2,7%** par rapport au Budget Primitif. Elle s'explique par un ajustement de la masse salariale et des charges de structures.

Les dépenses d'ordre

- Virement à la section d'investissement	246 K€
--	--------

Le nouvel équilibre de la section de fonctionnement

Le virement à la section d'investissement de 304 K€ (BP+BS) représente le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement.

Si l'on exclut l'excédent reporté de fonctionnement de 2025 d'un montant de 437 K€, le **résultat prévisionnel de l'exercice 2026** devrait être déficitaire pour s'établir à **-133 K€** contre -114 K€ au Budget Primitif 2026.

La comparaison des seules recettes et dépenses réelles de l'exercice permet d'établir le nouveau niveau **d'épargne brute** de l'exercice.

Elle se situe à :

- Recettes réelles	+612 K€
(1) Hors résultats reportés	
- Dépenses réelles	-725 K€
Nouvelle épargne brute de l'exercice	-113 K€

En l'absence de dette sur ce budget, l'épargne brute est égale à l'épargne nette.

	BP+BS 2026	BP 2026	Variation	En %
Résultat de fonctionnement récurrent	-133 K€	-114 K€	-19 K€	-16%
Epargne brute et nette	-113 K€	-94 K€	-19 K€	-20%
Excédent global de fonctionnement	304 K€	437 K€	-133 K€	-30%

A retenir : Une légère baisse des résultats par rapport au Budget Primitif. L'équilibre est toutefois préservé par un **excédent reporté prévisionnel de 304 K€**. Le niveau de cet excédent montre que des augmentations tarifaires devront être envisagées dans un proche avenir.

2.- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Elles s'élèvent à **435 K€** et se décomposent en :

- Report de l'exercice 2025	258 K€
- Autofinancement prévisionnel	246 K€
- Propositions nouvelles	-69 K€

Les propositions nouvelles se répartissent de la manière suivante :

- Subventions d'investissement	-75 K€
• Subventions de l'Agence de l'Eau	-39 K€
• Subventions du Département	-24 K€
• Subventions des communes	-12 K€
- Affectation de résultat 2025	6 K€

Les dépenses

Elles s'élèvent à **435 K€** et se décomposent en :

- Report de l'exercice 2025	224 K€
- Déficit d'investissement reporté	41 K€
- Propositions nouvelles	170 K€

Les propositions nouvelles se répartissent de la manière suivante :

- Etudes	-76 K€
• Zonages	-76 K€
- Equipements et travaux	246 K€
• Matériel industriel	100 K€

• Véhicules	96 K€
• Matériel informatique	50 K€

Tel est le projet de Budget Supplémentaire, pour l'exercice 2026, du service de l'Assainissement Non Collectif soumis pour avis.

Ainsi, Monsieur le 2^{ème} Vice-Président propose aux membres du Collège Assainissement Non Collectif de la Commission Départementale Eau de rendre un avis favorable pour approuver le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « Assainissement Non Collectif » exercice 2025 arrêté à la somme de :

• Section de fonctionnement	265 003,69 €
• Section d'investissement	435 055,22 €

POINT N° 14

Questions diverses